Grandir en Veveyse

Proposition pour une politique régionale de l'enfance et de la jeunesse

Un rapport de la Commission de l'enfance et de la jeunesse de l'ACV

ACV ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE

Juin 2024

TABLE DES MATIERES

GRANDIR EN VEVEYSE : CONTEXTE

01 Introduction

02 Besoins identifiés lors du processus participatif

03 Contexte régional

04 Problématiques actuelles

05 Responsabilités et rôle des communes

06 Processus « Grandir en Veveyse »

07 Objectifs généraux

08 Cadre d'orientation cantonal

09 Vision

10 Méthodologie

GRANDIR EN VEVEYSE : RECOMMANDATIONS

11 Quatre recommandations pour une politique globale de l'enfance et de la jeunesse

12 Plan financier et plan de financement

13 Pilotage et mise en œuvre

14 Calendrier et processus

GRANDIR EN VEVEYSE : ANNEXES

01 Mesures proposées par les adolescent·e·s

02 Déroulement des ateliers du 2 mars 2024

03 Résultats des ateliers Enfance

04 Résultats des ateliers Jeunesse

05 Statistiques

06 Membres de la Commission Enfance et Jeunesse de l'ACV

Grandir en Veveyse

CONTEXTE

Le présent rapport « Grandir en Veveyse - Proposition pour une politique régionale de l'enfance et de la jeunesse » a été rédigé par Mme Christel Berset, ancienne Déléguée cantonale à l'enfance et à la jeunesse, sur mandat de la Commission de l'enfance et de la jeunesse de l'Association des communes de la Veveyse (ACV).

Le processus de développement de la politique régionale de l'enfance et de la jeunesse en Veveyse a été soutenu par l'Etat de Fribourg dans le cadre de sa politique cantonale «Je participe!».

01 Introduction

Le 2 mars 2024 a eu lieu à Châtel-St-Denis un processus participatif qui a réuni plus d'une soixantaine d'expert·e·s du domaine de l'enfance et de la jeunesse. Lors de deux ateliers, le premier pour les 0-12 ans et le second pour les 12-25 ans, ces personnes bénévoles ou professionnel·le·s actives dans le district de la Veveyse ou au-delà, ont mis en évidence les forces et les faiblesses du dispositif actuel en Veveyse, identifié les besoins des 0-25 ans et de leurs parents et fait des propositions de mesures pour y répondre.

Les différents thèmes discutés lors de ces deux ateliers concernent directement les enfants, les jeunes et leurs parents : soutien à la parentalité, encouragement précoce, accueil extrafamilial, loisirs, animation socioculturelle et activités culturelles, artistiques et sportives, possibilités de participation, mesures d'aide en cas de difficulté, mesures de protection, santé mentale et physique, insertion professionnelle et espaces de vie et mobilité.

En parallèle ont été collectés les avis des adolescent·e·s dans le cadre du CO de la Veveyse.

Dans la première partie du présent rapport, la Commission de l'enfance et de la jeunesse de l'ACV fait une mise en contexte, donne une explication sur le processus mené en Veveyse et émet quatre recommandations en vue du développement en Veveyse d'une politique régionale pour les enfants et les jeunes entre 0 et 25 ans et leurs parents. Ces recommandations s'adressent aux communes membres de l'ACV. Elles reposent sur les opinions exprimées par les adultes et les adolescent·e·s lors des deux processus participatifs.

La deuxième partie du rapport comprend une annexe composée de différents éléments : les résultats du sondage auprès des adolescent·e·s, les résultats des deux ateliers Enfance et Jeunesse du 2 mars 2024, quelques chiffres statistiques sur les enfants, les jeunes et les ménages vivant en Veveyse ainsi que la composition actuelle de la Commission e&j.

En plus du présent rapport, un fichier Excel facilite le pilotage, le suivi et l'évaluation des mesures composant la nouvelle politique.

02 Besoins identifiés lors du processus participatif

Il y a, en Veveyse, de nombreuses offres **d'activités éducatives et de loisirs** destinées aux enfants, aux adolescent·e·s, aux jeunes adultes et à leurs parents. Si adolescent·e·s et adultes sont somme toute assez satisfaits de leur environnement et conditions de vie, ils mettent toutefois en avant certaines lacunes qu'ils souhaiteraient voir combler dans le district. Les activités de loisirs sont principalement des activités sportives pour les 4-12 ans proposées par des sociétés locales sur une base majoritairement bénévole. Il manque d'activités diversifiées pour certaines tranches d'âge et le bénévolat s'essoufle. En outre, les participant·e·s à la journée ont relevé une inégalité dans la répartition et l'attractivité des offres, entre la Haute et la Basse-Veveyse. Activités et infrastructures sportives sont fortement centralisées autour de Châtel-St-Denis alors qu'il y a moins d'offres dans les villages de la Haute-Veveyse. Un autre regret exprimé est la trop forte concentration des événements pendant les mois de mai et juin, avec une répartition inégale le reste de l'année. Ils demandent une plus grande coordination entre les acteurs associatifs qui les organisent.

Les **prestations d'encouragement précoce,** d'aide, de prise en charge et de protection dans la petite enfance existent en Veveyse, mais de manière trop limitée. Par manque de moyens financiers, de ressources en personnel spécialisé et de locaux, ces offres sont souvent surchargées, provoquant des listes d'attente dommageables à un encouragement précoce des jeunes enfants. L'accompagnement spécifique des jeunes enfants à besoin particulier (BEP), dont le nombre est en constante augmentation, se fait seulement dès l'entrée à l'école grâce aux services auxiliaires mis en place par les communes. Le Service éducatif itinérant (SEI) intervient avant l'âge scolaire dans les familles et les crèches, mais leur accompagnement reste insuffisant. Il en va de même des offres du RSSV et des offres privées proposées par des professionnel·le·s s indépendant e·s. Pourtant, plus la détection et la prise en charge est précoce, plus les enfants qui grandissent au sein de familles issues de la migration, dans des familles vulnérables ou qui ont des besoins particuliers (BEP), ont des chances égales de se développer harmonieusement, de réussir leur scolarité et, plus tard, leur intégration dans la société et le monde professionnel. Ainsi les participant·e·s demandent une augmentation des ressources d'aide existantes grâce à un meilleur financement étatique et communal. Ces ressources doivent également être mises à disposition des structures d'accueil extrafamilial. Pour rendre visibles les prestations de soutien et favoriser leur coordination et leur accessibilité, la création de Maisons de la Petite Enfance ou d'espaces parents-enfants est demandée.

Le domaine de **l'accueil extrafamilial** semble, de l'avis général des participant·e·s, être clairement sous-développé et sous-doté en Veveyse. Ils demandent d'une seule voix que de nouvelles places d'accueil soient créées, de nouvelles crèches ouvertes, de nouveaux locaux mis à disposition et que des solutions soient mises en place pour un accueil de qualité toute la semaine et également pendant les vacances. Ils souhaitent une harmonisation des offres et des tarifs à l'échelle du district permettant une plus grande flexibilité dans la prise en charge. Les offres privées comme les camps et le passeport vacances sont trop chères pour certaines familles et ne permettent pas de couvrir le besoin de conciliation entre vie de famille et vie professionnelle pour les parents d'élèves de 1H et 2H, pendant les vacances scolaires.

L**'animation socioculturelle enfance et jeunesse** s'est fortement développée en Veveyse au cours de ces 20 dernières années avec la création de l'Animation Jeunesse de la Veveyse (AJV) portée par une association de communes. Malgré les remarquables efforts d'itinérance entrepris depuis quelques années, les activités de l'AJV – surtout celles nocturnes - se concentrent dans le Chef-lieu. Cela a pour conséquence que les adolescent·e·s éloignés de Châtel, en particulier ceux qui habitent en Haute-Veveyse, n'y ont pas accès étant donné l'absence de transports publics en soirée en direction et au retour de Châtel. Il a été relevé qu'il ne s'agit pas de créer une nouvelle offre, mais d'étendre celle de l'AJV de manière à mieux répondre aux besoins des jeunes de tout le district. Ainsi le travail social de rue ou hors mur (TSHM) – qui existe seulement à Attalens – pourrait venir compléter l'éventail des prestations de l'AJV dont le rayon d'action est le district.

De l'avis général des participant·e·s et des jeunes sondés, **les mesures de soutien en cas de difficultés** et lors de crises ne sont pas suffisantes en Veveyse. Tout d'abord, les offres cantonales, fortement concentrées à Fribourg, sont souvent méconnues, d'autres part, elles sont sous-développées ou peu présentes dans le district. Parents et jeunes se sentent démunis en cas de difficultés psycho-sociales menaçant leur bon développement et leur intégration sociale et professionnelle. Les participant·e·s plébiscitent un renforcement du travail social auprès des jeunes, surtout dans le domaine extrascolaire, considéré comme une porte d'entrée adéquate dans le dispositif d'aide local et cantonal.

Des pistes d'amélioration sont également citées en ce qui concerne **l'orientation et l'insertion professionnelle.** Les participant·e·s plébiscitent la création d'espaces-ressources ou de *guichet jeunesse* dans le district pour aborder les questions d'insertion professionnelle avec les jeunes et les parents. Ces lieux permettraient de renforcer les liens entre le CO, l'orientation professionnelle et les entreprises de la région dans le cadre de cafés-rencontres.

La **santé physique et mentale** est abordée de manière large par les participant·e·s qui indiquent le besoin, pour se sentir bien dans sa peau et dans sa tête, d'avoir à disposition des lieux de rencontre, d'écoute, d'activités et d'échanges. Ces lieux, tant intérieurs qu'extérieurs, devraient être décentralisés dans le district. Ainsi l'idée de créer des espaces-ressources ou des maisons ouvertes pour toutes les générations a été émise tout comme le fait de créer des espaces extérieurs de loisirs attractifs et arborisés pour toute la population. Ces espaces publics sportifs novateurs sont inclusifs et accueillent volontiers les personnes des différents genres ainsi que les différentes générations. Il existe en Suisse des exemples de telles places innovantes, alliant jardins d'activités pour seniors, terrains d'aventure pour adolescent·e·s, jeux pour petits enfants et pumptracks pour toutes et tous. Ces nouvelles infrastructures pourraient également venir s'intégrer dans l'offre touristique.

Sur le plan de la **participation et de l'intégration**, enfants et jeunes ont besoin, pour grandir, devenir adultes et prendre leur place dans la société, de s'impliquer dans des projets concrets à l'échelle de leur quartier, de leur village ou de leur région. Les participant·e·s ont souligné que les communes ont un rôle à jouer en offrant aux enfants et aux jeunes des possibilités de s'investir dans l'organisation d'activités et de projets qui les concernent. Ainsi enfants et jeunes peuvent développer un fort sentiment d'appartenance à leur communauté et prendre des responsabilités dans la société.

Politique globale. Les participant·e·s estiment qu'il manque une vision globale pour la politique de l'enfance et de la jeunesse en Veveyse ainsi que des mesures coordonnées à l'échelle du district. Les acteurs se connaissent peu et ne peuvent pas bénéficier de possibles synergies entre eux. Cette politique devrait aller de l'encouragement précoce aux mesures d'aide et de prise en charge en cas de difficultés et de crises, en passant par le renforcement des activités de loisirs favorisant la cohésion sociale, le développement des compétences ainsi que l'octroi de responsabilités aux enfants et aux jeunes. L'écoute des besoins des enfants et des jeunes et l'expression de leurs avis devraient être mis au centre de cette politique qui doit favoriser une véritable culture de la participation. L'amélioration de la vue d'ensemble des offres éducatives et de loisirs et du dispositif d'aide ainsi que la communication plus systématique et organisée auprès des familles, des adolescent·e·s et des jeunes adultes, doit passer par la mise en réseau au niveau du district du tissu associatif et du réseau professionnel.

Dans ce sens, les participant·e·s proposent d'établir une politique globale et coordonnée au niveau du district. En vue de son développement, ils estiment nécessaire de créer un poste ou un service administratif dédié et ayant des ressources à disposition. Ce service serait en charge de la coordination et de la mise en œuvre de cette politique. Ils souhaitent que les choses bougent et que des projets se concrétisent.

03 Contexte régional

En 2023, le canton de Fribourg a atteint un total de 341'490 habitant·e·s, soit une progression de 2,1% par rapport à l'année précédente. Dans le détail, les districts de la Gruyère (+2,8%), de la Sarine (+2,3%) et de la Veveyse (+2,2%) enregistrent les taux de croissance les plus hauts.

Avec une moyenne d'âge de moins de 40 ans (39,2 ans), la Veveyse fait partie des trois districts les plus jeunes au plan national. Remaufens est même le village le plus jeune de Suisse avec une moyenne d'âge de 36,9 ans. L'augmentation démographique est forte avec l'arrivée de nombreuses familles. Plus de 6000 enfants et jeunes de moins de 25 ans vivent en Veveyse sur un total d'un peu plus de 20'000 personnes, dont près de 3'000 enfants de moins de 12 ans (pour plus de détails statistiques, voir l'annexe du rapport), plus de 1700 adolescent·e·s entre 12 et 18 ans et plus de 1500 jeunes adultes entre 19 et 25 ans.

04 Problématiques actuelles

De nombreuses problématiques touchent la jeune génération et leurs parents. La santé mentale et physique des enfants et des jeunes est fragilisée par les modes de vie et par le contexte multi-crises actuels, les profondes remises en question sociétales et les nouvelles technologies. Absence de confiance dans le futur, perte de repères, difficulté à faire des choix professionnels, importance accordée à l'instant présent et au plaisir immédiat, foi dans le groupe de pairs et non plus dans la société, sont quelques-unes des caractéristiques de la jeunesse d'aujourd'hui. Les enfants et les jeunes ont besoin d'adultes qui les entourent, qui leur fassent confiance, leur donnent une place dans la société, des occasions de s'exprimer et leur montrent des perspectives passionnantes et sécures, en bref, une vie digne d'être vécue.

Constats en bref

- Pas de vision globale de la politique de l'enfance et de la jeunesse en Veveyse
- Absence de coordination et d'harmonisation à l'échelle du district
- Pas de mise en réseau des acteurs, faiblesse des synergies
- Information et vue d'ensemble insuffisante des offres, accès inégal aux prestations
- Faible soutien en cas de crises ou de difficultés
- Concentration des offres, prestations et activités à Fribourg et à Châtel
- Sous-développement de l'accueil extrafamilial
- Difficile conciliation vie familiale et professionnelle, surtout pendant les vacances

05 Responsabilités et rôle des communes

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation, du bon développement et du bien-être de leur enfant. Pourtant comme le dit le proverbe africain, « il faut tout un village pour faire grandir un enfant ». Selon la loi cantonale sur l'enfance et la jeunesse et l'ordre juridique fédéral suisse, les communes portent la compétence principale en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse. Elles ont à leur charge les mesures de promotion, d'encouragement, d'accueil et de participation des enfants et des jeunes ainsi que les activités extrascolaires favorisant le développement de leurs compétences, leurs capacités à établir des liens sociaux ainsi que leur éducation globale. Dans ces domaines, l'Etat cantonal a seulement un rôle de soutien, d'impulsion et de coordination.

En Veveyse, la politique enfance et jeunesse a une certaine tradition. Le besoin de développer une politique de la jeunesse s'est fait jour depuis plus de 20 ans avec la création de l'Animation Jeunesse de la Veveyse (AJV) sous la forme d'une association soutenue par les communes, un modèle d'organisation et de financement intercommunal précurseur au plan suisse. Plusieurs sondages ont été faits auprès des jeunes pour connaitre leurs aspirations en lien avec l'AJV.

Pour le domaine de l'enfance, plusieurs projets ont été lancés grâce à un soutien financier extérieur comme le projet national des Paysages éducatifs de la Fondation Jacobs ou le processus Primokiz de la Fondation Radix. D'autre part, des sondages ont été menés auprès des parents. Malheureusement, par manque de soutien des communes, ces projets n'ont pas pu être consolidés et ancrés durablement. Le processus de sensibilisation via différentes journées de réseautage, a toutefois été lancé depuis quelques années ce qui a conduit à la constitution de la Commission enfance et jeunesse en 2023 dans le cadre de l'ACV. Il s'agit d'un instrument de pilotage de première importance pour un développement coordonné et durable de la politique de l'enfance et de la jeunesse en Veveyse.

06 Processus « Grandir en Veveyse »

La Commission enfance et jeunesse de l'ACV est composée de 7 membres (voir la liste des membres dans les annexes). Sous la présidence de Laurent Menoud, Syndic d'Attalens et actif à plus d'un titre dans le domaine de la politique enfance et jeunesse, la Commission a décidé en automne 2023 de lancer un processus participatif pour entendre les besoins des acteurs du terrain, des parents et des jeunes. Le processus « Grandir en Veveyse » prend place dans un mouvement plus général. Bulle a ouvert les feux avec sa stratégie « Grandir à Bulle » et Fribourg a suivi avec « Grandir en Ville de Fribourg ». Ainsi la Commission e&j a décidé d'ancrer son processus dans les développements à l'œuvre ailleurs dans le canton en reprenant le titre des politiques bulloise et fribourgeoise.

L'ACV ne bénéficiant pas de collaborateur·trice scientifique dédié au développement de politiques publiques, un mandat externe a été donné à Mme Christel Berset, ancienne Déléguée cantonale à l'enfance et à la jeunesse, pour organiser le processus participatif, faire la synthèse des résultats, faire des propositions de recommandations et rédiger le rapport de la Commission à l'intention de l'ACV et des communes.

Pour l'élaboration de sa nouvelle politique régionale de l'enfance et de la jeunesse, l'ACV a bénéficié du soutien financier de l'Etat de Fribourg via le Bureau cantonal de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) sis au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).

07 Objectifs généraux

- Identifier l'existant, le soutenir et le rendre visible
- Créer la vision d'ensemble et le réseau d'acteurs
- Détecter les lacunes et proposer des mesures pour les combler
- Garantir le financement et la mise en œuvre des mesures
- Consolider le pilotage durable de la politique enfance et jeunesse en Veveyse

08 Cadre d'orientation cantonal

La politique « Grandir en Veveyse » ne réinvente pas la roue. Elle s'inspire d'exemples récents et s'oriente en fonction du cadre cantonal posé par l'Etat de Fribourg avec sa stratégie «Je participe!».

Cette stratégie définit comme publics-cibles les enfants et les jeunes entre 0 et 25 ans ainsi que leurs parents. Elle fixe la vision, 4 objectifs prioritaires, 4 domaines stratégiques et 9 domaines d'action. Elle définit une politique transversale tenant compte des droits de l'enfant et reposant sur 4 piliers : formation, protection, promotion et participation. La stratégie cantonale « Petite enfance » récemment adoptée par le Conseil d'Etat donne également des lignes directrices bienvenues.

Les quatre recommandations de la Commission qui figurent dans ce rapport reprennent la vision ainsi que les grands principes définis au plan cantonal. Elles reposent sur les mesures proposées lors de l'atelier du 2 mars qui sont structurées dans les annexes selon la même construction que la stratégie cantonale.

09 Vision

« Tous les enfants et les jeunes qui vivent dans le canton de Fribourg ont les mêmes chances de s'épanouir. Ils évoluent dans un cadre enrichissant, sécurisant et tolérant. Ils participent à la définition de la société à laquelle on leur demande de s'intégrer et ils réussissent, notamment sur le plan personnel, scolaire, professionnel et social. Ils ont le droit à la liberté d'expression et leurs opinions sont respectées. Leurs intérêts, leurs droits et leurs besoins fondamentaux sont mis au centre de toute décision les concernant. »

10 Méthodologie

La Commission enfance et jeunesse de l'ACV a choisi d'adopter une méthode participative pour entendre les acteurs du terrain, les parents et les jeunes et faire remonter les besoins vers les décideurs et décideuses politiques. Ainsi un atelier Enfance a été organisé le matin du 2 mars 2024 réunissant près de 50 personnes autour de huit tables de discussion. Un atelier Jeunesse a suivi l'après-midi permettant à près de 40 personnes de discuter de huit thèmes adaptés à ce public-cible. Les processus menés à Bulle et à Fribourg ont été présentés en introduction en tant que bonnes pratiques.

Un apéritif riche sur la pause de midi a permis aux acteurs des domaines Enfance et Jeunesse de se rejoindre et de poursuivre - ou d'entamer - les échanges de manière informelle. Un questionnaire de satisfaction a été envoyé suite à l'événement pour sonder l'avis des participant·e·s sur l'intérêt et la qualité de l'événement. Les résultats sont très positifs et indiquent que les acteurs souhaiteraient que de telles rencontres de réseau soient réitérées de manière régulière.

Dans l'idéal, il aurait été nécessaire de faire participer les enfants entre 0 et 12 ans. Cependant le temps restreint à disposition (période courant de janvier à juin 2024) n'a pas permis de l'organiser. Il a été néanmoins décidé que la participation des enfants serait l'un des sujets traités lors de l'atelier.

Concernant la possibilité d'expression des jeunes entre 12 et 25 ans, les personnes entre 16 et 25 ans ont été invitées à l'événement via les sociétés de jeunesse. Elles n'ont malheureusement pas répondu présentes. En ce qui concerne les adolescent·e·s entre 12 et 16 ans, un sondage a été effectué dans le courant du mois d'avril 2024 auprès des élèves du Cycle d'orientation de la Veveyse pour récolter leurs avis. Ce processus mené en parallèle a été réalisé en collaboration avec les animatrices socioculturelles de l'AJV et les travailleurs sociaux en milieu scolaire et hors murs. Sur 800 jeunes consultés, 160 élèves du COV ont répondu au sondage. Ils ont pu s'exprimer sur 4 thèmes : les mesures d'aide, les activités de loisirs, les espaces de vie et la mobilité ainsi que les soutiens à leur disposition en matière d'insertion professionnelle.

De manière à assurer la collaboration verticale, la Déléguée cantonale à l'enfance et à la jeunesse et son équipe ainsi que d'autres collaborateur·trice·s de l'Etat ou d'associations cantonales ont été invités à animer les tables de discussions. Afin de renforcer la coordination horizontale, les propositions de mesures les concernant seront transmises aux autres Commissions de l'ACV : aménagement du territoire, transports, sport, culture, seniors, tourisme, etc.

Grandir en Veveyse

Recommandations

Quatre recommandations pour une politique globale de l'enfance et de la jeunesse en Veveyse

La Commission de l'enfance et de la jeunesse de l'ACV propose aux communes et à l'ACV d'établir en Veveyse une politique globale intitulée « Grandir en Veveyse ». Cette politique s'adresse aux enfants et aux jeunes entre 0-25 ans et à leurs parents. Elle vise l'encouragement et la participation des personnes concernées et le renforcement des dispositifs d'aide, de soutien et de détection précoce en cas de difficultés.

La politique de l'enfance et de la jeunesse en Veveyse ne réinvente pas la roue. Elle part au contraire de l'existant, le valorise et le développe. Elle est aussi évolutive : dans un premier temps, des mesures sont mises en place pour les enfants entre 0-12 ans et leurs parents ; dans un second temps, dès 2028, de nouvelles mesures pour les 12-25 ans sont planifiées, puis réaliser.

Sur la base des lacunes constatées, des difficultés relevées et des besoins et des demandes formulées lors du processus participatif, la Commission e&j priorise quatre recommandations qui permettront de combler les faiblesses les plus importantes du dispositif actuel.

1. Harmoniser et développer l'offre d'accueil extrafamilial à l'échelle du district (0-12 ans)
2. Renforcer le conseil et le soutien aux parents et aux enfants (0-12 ans)
3. Encourager, faire participer et soutenir les adolescent·e·s et les jeunes adultes (12-25-ans)
4. Décentraliser les infrastructures et rendre accessibles les activités pour toutes et tous

Ces recommandations répondent aux critères suivants :

a) Le besoin a été mis en évidence de manière prioritaire lors des ateliers du 2 mars 2024 et/ou a été exprimé par les élèves du COV
b) Les initiatives et infrastructures existent en Veveyse et peuvent être valorisées et développées
c) De bonnes pratiques servent d'exemples dans d'autres régions du canton
d) Les objectifs et principes fixés dans la politique cantonale « Je participe ! » et dans la stratégie cantonale « Petite Enfance » sont respectés

Recommandation 1

Harmoniser et développer l'offre d'accueil extrafamilial à l'échelle du district (0-12 ans)

Développement, planification et coordination de l'offre d'accueil et d'éducation extrafamilial à l'échelle du district. Prise en charge de qualité et adapté aux besoins pendant toute la semaine et les vacances scolaires. Plus grande flexibilité et harmonisation des conditions d'accueil pour toutes les communes de la Veveyse.

Dès 2025

Mesures	Buts	Budget
Mise à disposition de ressources professionnelles **Modèle 1** : création d'un poste de collaborateur·trice à 50% à l'ACV pour le développement et la coordination de la politique régionale de l'enfance (0-12 ans) (ex. Petite Enfance - Association Glâne Région) **Modèle 2** : création d'une Association régionale pour l'entraide familiale et l'accueil extrafamilial (ex. Association meina.ch, Fribourg) (ex. Gros de Vaud : EFAJE, Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour)	• Développement et conception stratégique, coordination et mise en œuvre de la politique régionale de l'enfance en Veveyse • Soutien administratif à la Commission e&j de l'ACV et au GT • Coordination avec les autres districts et le canton • Mise en réseau des structures d'accueil extrafamilial • Mise en place et coordination de projets concertés à l'échelle du district, notamment : • Harmonisation des offres, tarifs et subventionnements à l'échelle du district • Gestion centralisée des inscriptions et des listes d'attente • Réalisation de sondages pour l'évaluation des besoins	**45'000.-**
Mise à disposition de ressources financières et adoption d'une ligne budgétaire dans le budget de l'ACV	• Financement et réalisation de projets concertés dans le domaine de l'accueil extrafamilial à l'échelle du district • Création de nouvelles places d'accueil • Amélioration de la qualité et diversification des offres répondant aux besoins des familles et des enfants • Pilotage par les communes et délégation de la mise en œuvre • Synergies, coordination, efficacité, économicité et professionnalisme	**20'000.-**
Total		**65'000.-**

Recommandation 2

Renforcer le conseil et le soutien aux parents et aux enfants (0-12 ans)

Communication, information, mise en réseau, encouragement et détection précoce dans la petite enfance, soutien à la parentalité, espaces ressources pour les parents et les enfants, activités éducatives et participation des enfants. Soutien professionnel aux parents et aux enfants. Promotion de l'entraide familiale entre parents. Proximité et accessibilité des offres.

Dès 2025

Mesures	Buts	Budget
Mise à disposition de ressources professionnelles Modèle 1 : Poste à 50% à l'ACV pour la politique de l'enfance Modèle 2 : Association pour l'entraide familiale et l'accueil extrafamilial à l'échelle du district	• Information sur les offres et communication aux publics-cibles • Création d'un répertoire recensant les activités et les offres communales, régionales et cantonales, d'encouragement, de participation, d'aide, de prise en charge et de protection, à disposition des parents, des enfants, des adolescent·e·s, des jeunes adultes de la Veveyse • Diffusion du répertoire via différents canaux pour toucher tous les publics-cibles, en particulier les familles et les jeunes vulnérables • Collaboration avec les services étatiques pour les offres cantonales et supracantonales • Mise en réseau des partenaires professionnels et du tissu associatif offrant les prestations d'aide, d'encouragement et de soutien • Identification des réseaux à créer, par exemple : « soutien à la parentalité et encouragement précoce » ; « activités éducatives et de loisirs » ; « prestations d'aide en cas de difficultés ». • Organisation régulière de rencontres de réseaux au niveau du district de la Veveyse avec invitation des partenaires actifs à l'échelon cantonal. • Coordination et financement de projets concertés : sondage des besoins des parents et des enfants (hors accueil extrafamilial)	**Idem** **(45'000.-)**
Mise à disposition de ressources financières et adoption d'une ligne budgétaire dans le budget de l'ACV	• Réalisation de projets concertés à l'échelle du district dans le domaine du soutien à la parentalité et à l'enfance • Synergies, coordination, efficacité, économicité et professionnalisme • Programmation dans les communes de prestations d'aide, d'encouragement et de détection précoce et d'activités parents, enfants et parents-enfants	**Idem** **(20'000.-)** **5'000.-**
Total		**5'000.-**

Recommandation 3

Encourager, faire participer et soutenir les adolescent·e·s et les jeunes adultes (12-25-ans)

Communication, information, mise en réseau, encouragement, aide et soutien professionnel aux adolescent·e·s, aux jeunes adultes et à leurs parents, espaces ressources pour parents et adolescent·e·s Promotion de l'entraide familiale entre parents. Proximité et accessibilité des offres, notamment pour l'insertion et l'orientation professionnelle. Extension de l'animation socioculturelle et du travail social de rue ou hors mur (TSHM) auprès des jeunes entre 12 et 25 ans dans tout le district, via l'AJV. Approche transversale des problématiques du/des jeune(s). Ecoute et soutien neutre et inclusif. Recherche de solutions en collaboration avec les parents, le voisinage et les acteurs du réseau. Coordination de la prise en charge. Activités de loisirs. Soutien aux projets et à la participation des jeunes. Renforcement de l'empowerment.

Dès 2025

Mesures		Buts	Budget
Création d'un GT «Politique Jeunesse en Veveyse» composé des conseiller.ère.s communaux en charge des questions de jeunesse (12-25 ans)	2025	• Définition des mesures d'encouragement, de participation et de soutien aux adolescent·e·s et aux jeunes adultes de la Veveyse • Réflexions et décisions en vue d'un renforcement de l'animation socioculturelle et du travail social hors mur dans tout le district • Réflexions et décisions en vue de l'amélioration de l'orientation et l'insertion professionnelle • Réflexions et décisions en vue de la création d'un poste de Délégué·e à la jeunesse en Veveyse • Réflexions et décisions en vue de soutenir les activités de jeunesse, les projets des jeunes ainsi que leur participation et leur engagement dans la société	**0.-**
Programmation d'activités d'animation socioculturelle dans les communes	Dès 2026	Animation jeunesse régionalisée et accessible (via l'ACV)	**A définir**
Création d'un ou de plusieurs postes de TSHM pour le district	Dès 2026	Proximité et accessibilité des prestations de soutien aux jeunes et à leurs parents	**(min.) 45'000.- TSHM)**
Soutien aux projets des jeunes	Dès 2026	Renforcement de la participation Soutien à la prise de responsabilités des jeunes	**5'000.-**
Total			**50'000.-**

Dès 2028

Mesures		Buts	Budget
Mise à disposition de ressources professionnelles Création d'un poste de Délégué·e à la jeunesse en Veveyse à 50% par ex. au sein de l'Animation Jeunesse de la Veveyse (AJV) (12-25 ans)	Dès 2028	Développement, conception stratégique et coordination de la politique régionale de l'enfance et de la jeunesse Coordination et financement de projets concertés : sondage des besoins des jeunes et de leurs parents, projets participatifs, offres de conseil, d'animation et de participation, etc. Collaboration avec le poste de coordination de la politique Enfance, les autres districts et villes et le canton. Information sur les offres (ex. répertoire, flyer, application, site internet) Mise en réseau des partenaires de terrain offrant les prestations d'aide, d'encouragement et de soutien aux jeunes et à leurs parents	**45'000.-**
Mise à disposition de ressources financières et adoption d'une ligne budgétaire dans le budget de l'ACV	Dès 2028	Réalisation de projets concertés (12-25 ans) Synergies, coordination, efficacité, économicité et professionnalisme dans le domaine de l'encouragement et du soutien à la jeunesse	**20'000.-**
Total			**65'000.-**

Recommandation 4

Décentraliser les infrastructures et rendre accessibles les activités pour toutes et tous

Identification des locaux existants dans les différentes régions du district et mise à disposition gratuite pour les acticités avec différents publics-cibles. Décentralisation des prestations d'aide et d'encouragement. Conception décentralisée de nouvelles infrastructures dans tout le district. Création d'espaces publics sportifs et de loisirs attractifs, inclusifs et intergénérationnels. Utilisation intensive des locaux et infrastructures existantes. Gestion uniforme des disponibilités des salles de sport. Harmonisation des tarifs pour les sociétés et clubs sportifs. Adaptation des lieux existants aux besoins des différentes générations. Appropriation des locaux par les jeunes et les moins jeunes. Amélioration de la desserte en transports publics et des infrastructures favorables à la mobilité douce. Accès aux différents lieux intérieurs et extérieurs. Mise en libre-service de trottinettes et/ou de vélos électriques. Encouragement du covoiturage.

Programmation d'activités et d'offres par tranche d'âge selon un calendrier largement diffusé et assurant une bonne fréquentation des offres. Exemples d'offres : espace parents-enfants avec accompagnement professionnel, temps de dialogue et d'échanges, présentations des différents dispositifs d'aide et de prise en charge existants dans le canton, consultations personnalisées, activités de groupe, cafés-parents, cafés de l'insertion professionnelle, ateliers en santé mentale, espace d'activités extrascolaires, espace de rencontres et d'accueil libre, animation socioculturelle, accompagnement éducatif TSHM, orientation professionnelle et aide à l'insertion, guichet jeunesse, offres de participation, ateliers artistiques, locaux de répétitions, d'enregistrement, de peinture, de danse, ciné-club, ateliers de bricolage, local de répétition de musique, bibliothèque, ludothèque, salles de réunion pour activités associatives, salle de fêtes, etc.

Dès 2025

Mesures		Buts	Budget
Création d'un GT «Infrastructures décentralisées et activités dans les régions» composé de conseiller·ère·s communaux	2025	• Pilotage de la politique transversale • Réalisation d'un état des lieux des espaces existants • Programmation d'activités et d'offres de proximité en vue d'une utilisation plus intensive des infrastructures • Gestion centralisée des infrastructures et harmonisation des tarifs pour les sociétés et clubs sportifs ou concept de mise à disposition gratuite • Conception décentralisée et inclusive de nouvelles infrastructures sportifs et de loisirs (genres, handicap, différents âges) • Attractivité touristique et lutte contre les îlots de chaleur / arborisation des espaces publics et de loisirs • Accessibilité : mobilité douce, transports publics, covoiturage, vélos/trottinettes en libre-service	**0.-**
Ouverture d'espaces-ressources dans les communes	Dès 2026	• Accès à différentes activités / prestations sportives, culturelles, artisanales, artistiques, sociales, éducatives, orientation et insertion prof., etc. pour différents publics-cibles • Mise à disposition de locaux pour les associations et les habitant·e·s	**A définir**
Total			**A définir**

12 Plan financier

Période	Tâches		Coûts	Total
2024	Elaboration du concept «Grandir en Veveyse» (mandat et processus participatif) Décision ACV (principe, variantes, budget) Etablissement d'un mandat ou cahier des charges Création de l'Association régionale ou recrutement poste Enfance à l'ACV Demande de soutien au SEJ	26'000.- 1'000.- 1'000.- 1'000.- 1'000.-	**30'000.-**	**30'000.-**
2025/2027	Poste Enfance à 50% ou Direction association régionale Soutien aux projets concertés (0-12 ans) Soutien à la décentralisation des prestations (0-12 ans) Constitution de deux GTs (définition des mesures 12-25 ans et infrastructures / activités dans les régions)	45'000.- 20'000.- 5'000.- 0.-	**70'000.-**	**70'000.-**
2026/2027	Poste TSHM (12-25 ans) Soutien aux projets des jeunes (12-25 ans)	45'000.- 5'000.-	**50'000.-** (+ 70'000.-)	**120'000.-**
2028/2030	Poste Délégué·e Jeunesse à 50% (12-25 ans) Soutien aux projets concertés (12-25 ans)	45'000.- 20'000.-	**65'000.-** (+ 70'000.-) (+ 50'000.-)	**185'000.-**

Plan de financement

Soutiens cantonaux pdt 3 ans	2024	2025/2027	2026/2027	2028/2030
Subv. Je participe! Concept Grandir en Veveyse)	15'000.-			
Subv. Je participe! Politique Enfance (0 -12 ans)		35'000.-		
Plan de soutien jeunesse 12-25 ans (TSHM) Soutien aux projets de jeunes 12-25 ans (ponctuel)			25'000.-	
Subv. Je participe! Politique Jeunesse (12 -25 ans) Soutien aux projets de jeunes (ponctuel)				35'000.-
TOTAL à charge des communes (avec soutiens cantonaux pdt 3 ans)	**15'000.-**	**35'000.-**	**95'000.-**	**150'000.-**

13 Pilotage et mise en œuvre

Organe de coordination et de recommandations

La Commission de l'enfance et de la jeunesse de l'ACV est un organe de coordination et de préavis. Elle fait des recommandations, lance des processus consultatifs et suit le développement sur le terrain des décisions politiques prises par les communes et l'ACV. Elle peut instituer des groupes de travail pour élaborer les mesures concrètes dans différents domaines d'activités, notamment le soutien à l'enfance, à la parentalité et à l'accueil extrafamilial, l'encouragement, la participation et l'aide à la jeunesse ou encore les infrastructures et les activités décentralisées.

Autorité décisionnaire

Il revient aux autorités communales, à la Conférence des Syndics et aux délégué·e·s de l'ACV de prendre les décisions quant au choix des mesures et à leur financement.

Planification, suivi et évaluation

Les responsables communaux en charge des questions de l'enfance et de la jeunesse sont responsables de la mise en œuvre des mesures sur le terrain. Ils planifient les tâches en collaboration avec les associations et les professionnel·le·s actifs dans le domaine et de manière coordonnée et concertée avec la Commission enfance et jeunesse et d'autres commissions thématiques concernées de l'ACV. Ils mettent au budget de leur commune les montants utiles.

Tableau de bord

Afin de soutenir les responsables communaux en charge des questions de l'enfance et de la jeunesse ainsi que les membres de la Commission enfance et jeunesse de l'ACV, un fichier Excel est mis à disposition de manière à établir une planification de la mise en œuvre des mesures qui ont fait l'objet d'une décision. Ce fichier est un instrument de gouvernance interne qui permet d'évaluer le budget nécessaire, envisager des collaborations transversales avec d'autres commissions de l'ACV, proposer des collaborations verticales avec les services de l'Etat ou d'autres organisations cantonales, fixer des délais pour la réalisation, garantir un suivi, mener une communication active et régulière auprès des acteurs associatifs, des jeunes, des parents et du grand public et, finalement, réaliser une évaluation de l'état de réalisation des mesures. Seul le présent rapport est publié sur le nouveau site internet de l'ACV.

Mise en œuvre sur le terrain

La responsabilité de la réalisation concrète des mesures incombe à différents acteurs de terrain : les responsables communaux en charge des questions enfance et jeunesse, les commissions sociales, culturelles, sportives, etc. mises en place par les communes, certaines associations de communes, les professionnel·le·s mandatés par les communes pour la coordination de la politique de l'enfance et de la jeunesse, les professionnel·le·s engagés dans les dispositifs de soutien aux enfants et aux jeunes au sein de l'école ou en dehors de celle-ci, les bénévoles actifs au sein du tissu associatif, tout comme les enfants et les jeunes eux-mêmes.

Parmi ces nombreux acteurs, citons les écoles primaires, le Cycle d'orientation de la Veveyse (COV), les conseils de parents et d'élèves, l'Animation Jeunesse de la Veveyse (AJV), les sociétés de jeunesse, les organisations de jeunesse comme les scouts, les clubs sportifs, les acteurs culturels et de loisirs, l'Office du tourisme, les activités organisées par les églises, les associations de parents, le Réseau Santé &Social de la Veveyse (RSSV), l'accueil extrafamilial, les services auxiliaires au sein de l'école, les associations cantonales actives dans le domaine du soutien à la parentalité comme l'Education familiale, l'Office familial, le Service éducatif itinérant, la Fondation IdéeSport, REPER, etc.

14 Calendrier et processus

Suite au processus participatif du 2 mars 2024 et au sondage passé auprès des élèves du COV en avril, le présent rapport de recommandations de la Commission e&j a été rédigé, puis présenté le 13 juin aux responsables communaux en charge des questions de l'enfance et de la jeunesse. Les remarques formulées à cette occasion ont été dûment prises en compte et intégrées dans ce rapport.

Lors de la Conférence des Syndics de l'ACV du 4 juillet, les principes de la politique proposée ainsi que les recommandations de la Commission doivent encore être validés. En cas d'adoption des recommandations de la Commission e&j par l'ACV, le présent document change de statut et devient la stratégie de l'ACV dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. L'ACV lui attribue dès lors un montant financier pour la réalisation des mesures et fixe le calendrier de mise en œuvre. L'ACV a aussi comme possibilité de seulement prendre bonne note des recommandations de sa Commission e&j et d'établir sa propre stratégie sur cette base.

Après l'adoption de sa stratégie « Grandir en Veveyse » ainsi que d'un budget idoine, l'ACV peut déposer une demande de soutien auprès du SEJ pour la période 2025-2027 et 2028-2030.

Une communication à la population et aux jeunes sur la nouvelle politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse est prévue à la fin de l'année 2024.

Des rencontres régulières de réseau sont également envisagées afin de consolider les collaborations, vérifier l'adéquation des mesures et évaluer l'état de leur mise en œuvre.

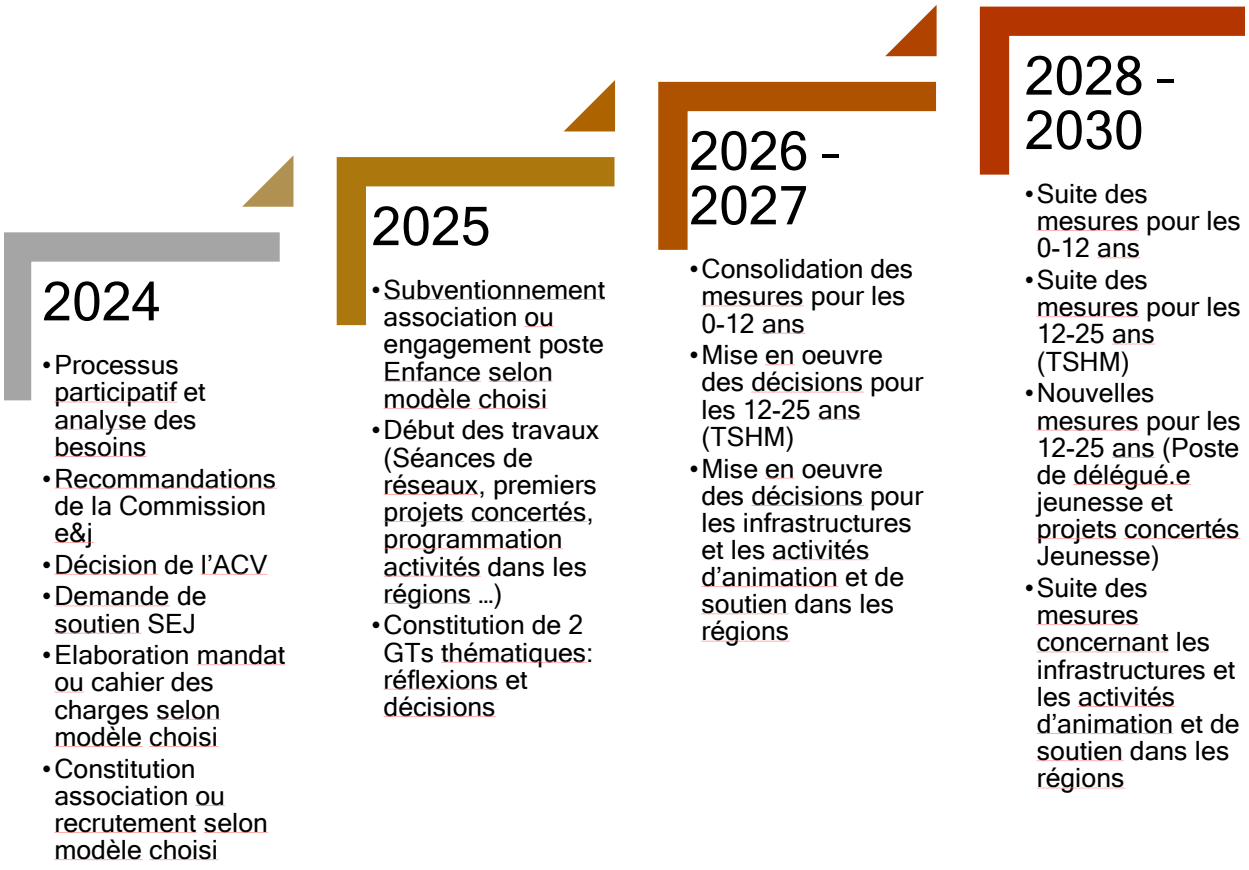

Grandir en Veveyse

ANNEXES

Les annexes du présent rapport présentent les résultats bruts des deux processus participatifs menés, le premier avec les adolescent·e·s via la passation d'un sondage dans le cadre du COV, le second avec les adultes lors d'un atelier en présentiel. Les mesures prioritaires identifiées par les adultes sont mises en évidence en tête de chapitre. La Commission s'est basée sur ces résultats ainsi que sur les avis exprimés par les jeunes, pour sélectionner les 4 recommandations qu'elle fait à l'ACV.

01 Mesures proposées par les adolescent-e-s

Passation du sondage

Sur les 800 élèves au COV sondés, 160 ont répondu aux questions formulées de manière collaborative entre la direction du COV, l'AJV, le TSS du COV et le TSHM d'Attalens. Le sondage a été transmis le 20 mars sur la boîte mail des élèves, avec un délai de retour au 1er avril.

Mesures plébiscitées par les adolescent-e-s

Aux yeux des jeunes, les deux thèmes prioritaires sont les activités de loisirs (48) et les mesures d'aide (42). Viennent ensuite, à égalité, les espaces de vie, la mobilité et l'insertion professionnelle (32).

Mesures d'aide

Sur 150 jeunes, 136 d'entre eux savent vers qui se tourner en cas de difficultés. La majeure partie d'entre eux (142) se confient d'abord à leur famille (106) ou à leur meilleur.e ami.e (36). 62 jeunes font confiance à leurs parents pour parler de leurs problèmes.

128 personnes disent aussi se tourner vers des adultes de confiance, notamment vers la personne en charge de la médiation scolaire (56), le personnel scolaire (32), les travailleurs sociaux (31) ou une autre personne de confiance (9).

14 jeunes disent n'avoir personne vers qui se tourner en cas de soucis personnel.

Les jeunes sondés ont donné quelques idées pour améliorer les aides disponibles en Veveyse :→ Développer le suivi psychologique à l'école (psychologue scolaire, infirmier-ère scolaire)
→Ouvrir un centre dédié aux addictions
→Rendre accessible la médiation scolaire à toutes et tous
→Rendre le TSS accessible tout le temps
→Se sentir vraiment écouté et soutenu par les personnes proposant les aides (médiateur, TSS, etc.)
→Créer des groupes de parole (harcèlement, dépression, problèmes familiaux, etc.)
→Offrir des possibilités de s'exprimer de manière anonyme (ex. promouvoir le site CIAO)
→Organiser des cours/ateliers sur la gestion du stress ou de la colère
→Aménager des aides pour les personnes dyslexiques
→Laisser les jeunes gérer seuls leurs problèmes

Espaces de vie et mobilité

A la question "Comment trouves-tu les espaces de vie à disposition des jeunes en Veveyse? (Espaces publics, lieux de rencontre, ...) ", sur les 150 personnes qui ont répondu au sondage, 20 n'ont pas d'avis, 103 sont satisfait.e.s des espaces à leur disposition et 36 ne les trouvent pas bien. Ils ont formulé les remarques suivantes
→Certains lieux ne sont pas assez mis en valeurs
→D'autres lieux sont trop fréquentés
→Les cours de récréation sont trop vides (manque de verdure, pas assez d'abris)
→Il n'y a rien pour les jeunes qui n'habitent pas en ville
.

Pour améliorer les espaces de vie pour les jeunes, les propositions suivantes ont été faites :

→Promouvoir et mettre en valeur les espaces existants (ex. rénover le cinéma, améliorer le pumptrack, planter des arbres dans la cour de récré, créer des places abritées avec des bancs, ajouter des places de parc pour les vélomoteurs
→Créer des parcs / places de rencontre / places de jeux pour les adolescent·e·s (sans toboggan par exemple)
→Créer un nouvel AJV au COV
→Ouvrir un centre de loisirs et de sport (ex. Fun Planet)
→ Aménager des terrains de basket exclusivement pour le basket
→Favoriser l'installation d'un centre commercial ou magasins d'habits, cosmétiques, etc.
→Ouvrir une boite "de nuit" pour les moins de 16 ans
→Ouvrir une salle de jeux vidéo, un cyber café

Concernant la **mobilité**, les jeunes font les propositions suivantes :

→Mettre des trottinettes électriques à disposition (comme dans les grandes villes)
→Mieux desservir en transports publics les endroits reculés et les villages
→Créer de nouveaux arrêts de bus
→Rendre gratuits les transports publics pour les jeunes
→Offrir des abonnements comprenant une zone plus grande de déplacement
→Garantir des bus de renfort en cas d'annulation de trains
→Utiliser la carte des transports publics également pour les casiers de l'école

Activités de loisirs

Les jeunes sondés souhaiteraient le développement de différentes activités de jeunesse en Veveyse :→Ouverture quotidienne du centre pour les jeunes (AJV)
→Ouverture de la bibliothèque sur la pause de midi
→Organisation de plus d'événements pour les jeunes (ex courses de relais)
→Manifestations sportives pour tous (ex. tournois de hockey sur glace aux Paccots, tournois de football inter-villages, etc.
→Organisation de grandes fêtes de quartier.
→Organisation d'après-midis de discussion ou de pique-nique pour permettre les échanges
→Organisation de soirées où les jeunes peuvent parler et se sentir en sécurité
→Création d'un ciné-club pour les adolescent·e·s
→Cours de théâtre et de dessin (apprendre à dessiner des personnages de Manga)
→Nouvelles activités sportives: basketball, rugby, équitation, escrime, gymnastique artistique, danse, etc.

Insertion professionnelle

127 jeunes du CO ont indiqué ne pas avoir vraiment besoin de soutien quant à leur avenir professionnel. 25 jeunes disent eux avoir besoin de soutien. Ils souhaitent :

→Une meilleure compréhension du système, une meilleure vision d'ensemble des différentes possibilités
→Une présentation des métiers en classe par la conseillère d'orientation et un soutien plus régulier
→Un site orientation.ch plus complet, des renseignements plus accessibles
→Des ateliers pour s'exercer à passer un entretien d'embauche (savoir ce qu'il faut faire et dire)
→Un coaching pour savoir et oser écrire des lettres et appeler des employeurs potentiels

02 Déroulement des ateliers du 2 mars 2024

Huit tables de discussion en matinée et huit tables de discussion l'après-midi ont réuni entre 4 et 8 personnes le 2 mars 2024 pour discuter de différents thèmes concernant les enfants, les jeunes et leurs parents (voir liste des thèmes ci-dessous).

Chaque table avait 20 minutes pour évaluer et mentionner trois forces actuelles du dispositif en Veveyse pour ce thème, trois faiblesses, trois besoins d'agir et trois mesures pour y répondre. Les 10 dernières minutes étaient consacrées à définir une mesure prioritaire pour ce thème. Chaque personne a pu prendre part à trois tables de discussion.

Ainsi, pour les huit thèmes, 72 mesures au maximum ont été proposées. Au troisième round, une mesure prioritaire par table a été sélectionnée, puis présentée en plenum. Après les explications données en plenum, les participant·e·s ont encore eu la possibilité de sélectionner 3 mesures particulièrement prioritaires parmi les huit présentées.

Ce même processus a été conduit le matin et l'après-midi.

Thèmes Enfance

Lors de l'événement participatif du 2 mars 2024, les huit thèmes suivants ont été discutés par environ 50 personnes actives dans le domaine de l'enfance en Veveyse ou au niveau cantonal :

- Environnements favorables au développement de l'enfant et mobilité
- Activités éducatives d'éveil et de loisirs
- Participation des enfants
- Soutien à la parentalité
- Accueil extrafamilial
- Protection de l'enfant
- Mesures d'aide à l'enfant en cas de difficultés dans la vie quotidienne et à l'école
- Santé physique et mentale

Thèmes Jeunesse

Lors de l'événement participatif du 2 mars 2024, les huit thèmes suivants ont été discutés par environ 40 personnes actives dans le domaine de la jeunesse en Veveyse ou au niveau cantonal :

- Espaces de vie et mobilité
- Activités de jeunesse et vie nocturne
- Participation des jeunes
- Soutien à la parentalité
- Protection des jeunes
- Insertion professionnelle
- Mesures d'aide au jeune en cas de difficultés dans la vie quotidienne et à l'école
- Santé physique et mentale

03 Résultats des ateliers Enfance (0 - 12 ans)

Mesures prioritaires proposées pour l'enfance

1. Mise en place d'un poste ou d'un service à l'échelon du district dont la tâche serait de concevoir et de mettre en place une politique de l'enfance coordonnée en Veveyse.

2. Mise en réseau des associations pour une coordination et une communication des activités éducatives et de loisirs à l'échelle du district.

3. Création d'un répertoire recensant les activités et les offres d'encouragement, de participation, d'aide, de soutien et de prise en charge, à disposition des enfants et de leurs parents, dans le district de la Veveyse et au niveau cantonal.

4. Organisation d'une campagne d'information aux parents et professionnel·le·s pour prévenir les diverses formes de maltraitance et promouvoir une éducation positive.

5. Renforcement des ressources d'aides pour les enfants à besoins particuliers (BEP), en particulier au sein de l'accueil extrascolaire.

6. Prise en charge pluridisciplinaire des enfants atteints dans leur santé psychique ou présentant des troubles mentaux ou de comportement.

7. Processus participatifs au sein de la famille, des milieux d'accueil, de l'école et de la commune, permettant de recueillir l'avis des enfants.

8. Création d'un espace parents-enfants, éventuellement itinérant, avec accompagnement professionnel.

9. Développement, planification et coordination de l'offre d'accueil extrafamilial à l'échelle du district pour une prise en charge de qualité et adapté aux besoins pendant toute la semaine et les vacances scolaires.

Objectif transversal : Développer la politique globale

Mesure prioritaire

Mise en place d'un poste ou d'un service à l'échelon du district dont la tâche serait de concevoir et de mettre en place une politique de l'enfance coordonnée en Veveyse.

Forces du dispositif actuel en Veveyse

- Création de la Commission de l'enfance et de la jeunesse de l'ACV et volonté politique
- Fortes attentes de la part des acteurs du terrain et envie de s'impliquer dans le processus participatif
- Secteur de la cohésion sociale de la commune de Châtel avec un poste de Déléguée à la cohésion sociale : élaboration et mise en œuvre de projets favorisant le vivre-ensemble ; facilitation de la mise en réseau dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse et des seniors ; informations aux nouveaux habitant·e·s ; conduite de la Commission et du projet « Châtel Sympa ».

Faiblesses du dispositif actuel en Veveyse

- Processus dans le domaine de la petite enfance a démarré en 2018 avec le projet Primokiz de Radix, mais n'a pas pu déboucher sur des projets concrets, faute de moyens dégagés par les communes pour la mise en œuvre et la coordination
- Travail d'élaboration d'une politique publique conduit sur une base bénévole par les membres de la Commission e&j de l'ACV
- Pas de poste de coordination dans le domaine de l'enfance et peu de ressources au sein de l'ACV

Besoins

- Vision globale de la politique de l'enfance
- Mise en œuvre des droits de l'enfant
- Pilotage et coordination de la politique de l'enfance
- Financement des mesures et des tâches de coordination
- Information aux familles
- Evaluation de la politique de l'enfance

Propositions de mesures

- Développement d'une politique globale de l'enfance comprenant une vision, des objectifs thématiques et des prestations favorisant la promotion, l'éducation, la protection et la participation de l'enfance au niveau du district
- Développement de mesures transversales assurant l'information, la coordination, la mise en œuvre des droits de l'enfant et l'évaluation des mesures de la politique de l'enfance
- Création au sein de l'ACV d'un poste de délégué·e à l'enfance ou d'un secteur dédié à la politique de l'enfance et de la jeunesse (ex. Bulle) ou à la cohésion sociale sur le modèle de la commune de Châtel ou Fribourg
- Mise en place d'un réseau des organisations de l'enfance et des activités d'éveil et de loisirs.
- Coordination transversale avec les autres commissions de l'ACV, par exemple avec le tourisme pour l'information sur les offres d'activités
- Etablissement d'un budget de fonctionnement pour le secteur e&j et pour la mise en œuvre des mesures de la politique de l'enfance

Objectif 1 : Favoriser une éducation globale

Domaine d'action 1 : Soutien à la parentalité

Thème traité le 2 mars 2024 : Soutien aux parents de petits enfants (0-8 ans) et d'enfants (8-12 ans)

Mesure prioritaire

Création d'un répertoire recensant les activités et les offres d'encouragement, de participation, d'aide, de soutien et de prise en charge, à disposition dans le district de la Veveyse et au niveau cantonal. Diffusion du répertoire à toutes les familles via différents canaux.

Forces du dispositif actuel en Veveyse

- Réseau santé - social (RSSV) répondant aux besoins médico-sociaux de proximité, tels que l'aide et les soins à domicile, renforçant les compétences des parents dans le domaine de l'éducation, du développement et de la santé des enfants (périnatalité, puériculture, consultation parents-enfants pour les 0- 4 ans, massages pour bébé, urgences pédiatriques et prévention, ateliers échanges, consultation en lactation, permanence éducative, santé scolaire)
- Cabinet privé interdisciplinaire « Uni'vers Famille » offrant un espace de consultation, un espace espade ce de rencontre, un espace de cours à Châtel (composé de 13 professionnelles de tous domaines en lien avec la santé des parents et des enfants dans la petite enfance)
- Education familiale : permanence éducative dans la salle d'attente des pédiatres, cafés-parents
- Différentes offres de promotion des jeunes enfants comme "Né pour lire" à la bibliothèque de Châtel
- Volonté politique de l'ACV d'établir une stratégie de l'enfance pour la Veveyse

Faiblesses du dispositif actuel en Veveyse

- Manque d'information concernant les offres existantes
- Les cafés-parents ne marchent pas bien depuis quelques années
- Pas de lieu de rencontre parents-enfants, de type Espace Famille à Bulle, Maison de la petite enfance ou la Parenthèse à Fribourg, avec accompagnement par professionnel·le·s
- Pas de soutien à la parentalité pour les parents d'enfants entre 8 et 12 ans
- Absence de possibilités d'échanges individuels entre parents et professionnel·le·s
- Offres centralisées à Châtel : difficulté d'atteindre les offres dans les communes éloignées

Besoins

- Les parents ont besoin de connaitre les offres qui leur sont destinées, surtout les parents les plus vulnérables ou ceux qui ont un parcours de migration, de savoir où aller et quand
- Les parents ont besoin de se rencontrer, d'échanger, de discuter ensemble d'éducation et de recevoir des conseils professionnels en matière d'éducation ou de difficultés dans la vie quotidienne
- Les enfants ont besoin de se socialiser, de jouer ensemble et d'être encouragés dans leur développement dès le plus jeune âge.
- Les professionnel·le·s ont besoin de se coordonner entre eux et d'échanger des informations pour rendre leurs prestations plus efficaces.

Propositions de mesures

- Création d'une plateforme rassemblant les informations sur les offres existantes
- Communication aux familles par différents canaux (kermès, réseaux sociaux, lieux où vont les parents)
- Organisation d'un événement d'information pour les familles
- Mise en place d'un lieu de rencontres parents-enfants (0-6 ans) avec accompagnement professionnel
- Mise en réseau des professionnel·le·s
- Réflexions quant à la suite des échanges entre parents d'enfants entre 7 et 12 ans et au-delà.
- Mise en place d'un organe de coordination et de mise en œuvre de la politique de l'enfance

Domaine d'action 2 : Animation enfance-jeunesse

Thème traité le 2 mars 2024 : Activités éducatives d'éveil (0-6 ans) et de loisirs (6-12 ans)

Mesure prioritaire

Mise en réseau des associations pour une coordination et une communication des activités éducatives et de loisirs à l'échelle du district

Forces du dispositif actuel en Veveyse

- Nombreuses activités éducatives et de loisirs proposées en Veveyse : activités sportives, clubs sportifs (6-12 ans), offres de loisirs, projet "Né pour lire" (0-6 cas) et animations pour les classes (6-12 ans) de la bibliothèque de Châtel, Animation jeunesse (7-8H), Passeport-vacances (3H--8H), camps de vacances, sociétés locales (musique, etc.), activités nature (association « Inflorescence »)
- Places de jeux, nature
- Cafés-parents de l'Association pour l'Education Familiale
- Site internet de l'Office du tourisme informant sur les activités dans la région de Châtel et des Paccots
- Site internet de Châtel : liste à jour des sociétés locales, activités culturelles et sportives ; liste des crèches, des accueils, des maternelles et autres formes d'accueil.

Faiblesses du dispositif actuel en Veveyse

- Centralisation des offres à Châtel, inégalités régionales
- Offres seulement dès 8 ans : manque de lieux et d'activités pour les 0-8 ans
- Manque d'activités et de prise en charge pendant les vacances pour les 4-8 ans
- Milieu associatif éclaté, non coordonné
- Faible visibilité des offres : pas de transmission systématique de l'information aux familles
- Manque d'activités bas-seuils parents-enfants (0-6 ans)
- Trop de participation à l'animation jeunesse et au passeport-vacances, pas assez d'offres
- Offres communales non régionalisées et pas accessibles à toutes les familles de la Veveyse
- Coût élevé des offres d'éveil comme les maternelles ou groupes de jeux pour certaines familles
- Horaires des maternelles et groupes de jeux inadaptés aux besoins des parents
- Horaires de la piscine inadaptés aux besoins des familles
- Epuisement du bénévolat (Passeport vacances, ludothèque, comité des crèches)

Besoins

- Connaitre l'offre existante, avoir un accès facile et bon marché aux offres quelle que soit sa commune de résidence
- Amélioration de l'accessibilité des offres par une meilleure communication aux parents
- Disposer d'une plus grande offre d'activités d'éveil bon marché et bas-seuil pour les petits (0-6 ans), dans toutes les régions du district
- Disposer d'une prise en charge de son enfant pendant les vacances, surtout pour les 1 et 2H
- Disposer de plus bénévoles pour faire fonctionner le tissu associatif ou alors professionnaliser ou communaliser certaines offres de base (crèches, ludothèques, …)
- Avoir des activités à disposition toute l'année
- Se coordonner entre associations, pour améliorer la planification des activités et la communication
- Avoir une politique de l'enfance au niveau du district
- Avoir une organisation administrative au niveau du district pour la mise en œuvre

Propositions de mesures

- Augmentation des activités pour les 0 6 ans, également dans les régions périphériques
- Amélioration de la fréquentation des cafés-parents, l'ancrer dans une maison ouverte
- Augmentation des offres de la bibliothèque encore trop limitées
- Création d'une maison verte / activités bas-seuils parents-enfants
- Prise en charge pour les 4-8 ans pendant les vacances scolaires
- Création d'un parc des loisirs pour la Veveyse (genre fun-planet)
- Mise en réseau des associations du district et coordination des activités
- Accès de toutes les familles habitant en Veveyse à l'ensemble des offres de la Veveyse
- Augmentation de de l'engagement bénévole des pères et de leur participation aux activités
- Professionnaliser ou communaliser les offres de base (crèches, passeport vacances ou ludothèque)
- Subventionner les maternelles et les groupes de jeu
- Mise en place d'un dispositif d'information aux familles, notamment les nouvelles familles qui arrivent en Veveyse (par ex. utiliser le site de l'Office du tourisme, le rendre plus exhaustif car trop centré sur Châtel et les Paccots ou créer un répertoire des offres et activités existantes en Veveyse sur le mode "HelloTips" regroupant les offres enfance et familles (sociétés locales, clubs sportifs, balades, offres d'éveil, offres de loisirs pour les familles, places de jeux, etc.) sur un site internet idoine ou une application.
- Conception d'un système de diffusion des informations à tous les types de familles ((flyer, réseaux sociaux, journal communal, crèches, AES, RSSV, écoles, pédiatres, envoi postal, etc.)
- Création d'un service de l'enfance et de la jeunesse ou de la cohésion sociale, par exemple en étendant le service de la cohésion sociale de Châtel à l'ensemble du district.

Domaine d'action 3: Conseil et soutien dans la vie quotidienne

Thème traité le 2 mars 2024 : Protection des petits enfants (0-8 ans) et des enfants (8-12 ans)

Mesure prioritaire

Organisation d'une campagne d'information aux parents et professionnel·le·s en vue de prévenir les diverses formes de maltraitance et de promouvoir une éducation positive

Forces du dispositif actuel en Veveyse

- RSSV comme lieu d'accueil et d'échanges
- Collaboration avec les sages-femmes et autres partenaires de la santé
- Consultations à Porsel, Semsales, et à domicile
- Collaboration SEI dans le cadre de l'accueil extrafamilial
- Conférences de prévention organisées par l'Education familial, les cafés-parents
- Travail social à l'école primaire (TSS) : détection, soutien et orientation dans le dispositif d'aide
- Educateur social de rue à Attalens : détection, conseil, soutien et orientation dans le dispositif
- Justice de paix très réactive en cas d'annonces de maltraitance ou de difficultés éducatives
- Permanence du SEJ (Intake) et surveillance des milieux d'accueil par le SEJ (SMA)

Faiblesses du dispositif actuel en Veveyse

- Absence de prévention et d'(in)formation des parents sur l'éducation positive, les diverses formes de maltraitance et les diverses problématiques (écrans, cyberharcèlement)
- Faibles compétences des professionnel·le·s des structures d'accueil en matière de protection de l'enfant et de problématiques liées aux enfants à besoins particuliers (BEP)
- Absence de communication des décisions des autorités en matière de protection de l'enfant aux acteurs du terrain
- Constat d'une différence de fréquentation des cafés-parents depuis quelques années
- Manque un lieu/organe faisant l'orientation vers les offres

Besoins

- Besoin des parents et des professionnel·le·s d'être (in)formés aux diverses formes de maltraitance et aux méthodes d'éducation positive
- Besoin des parents d'être (in)formés sur l'usage des nouvelles technologies et les risques de cyberharcèlement
- Besoins des éducateur·trice·s et enseignant·e·s d'être formés à la détection des signes de maltraitance ou d'abus ainsi qu'aux spécificités de la prise en charge d'enfants BEP
- Besoins des enfants subissant des maltraitances d'être protégés et aidés aussi vite que possible

Propositions de mesures

- Mise en place d'une formation pour les éducateur·trice·s sur les formes de maltraitances/abus et éducation positive
- Campagne de sensibilisation et d'information pour les parents : différentes formes de maltraitance et outils à disposition pour prévenir la violence dans l'éducation
- Information sur le dispositif de protection de l'enfant et communication des autorités aux acteurs du terrain sur les décisions prises
- Mise en place de la médecine scolaire dans chaque cercle scolaire (infirmière scolaire)
- Mise sur pied d'un centre de coordination au niveau du district pour sensibiliser et former les parents et encadrant·e·s à la problématique de la protection de l'enfant

Thème traité le 2 mars 2024 : Mesures d'aide pour petits enfants (0-8 ans) et enfants (8-12 ans) à besoins particuliers

Mesure prioritaire

Renforcement des ressources d'aides pour les enfants à besoins particuliers (BEP), en particulier au sein de l'accueil extrascolaire, en rendant plus perméables les ressources communales et cantonales

Forces du dispositif actuel en Veveyse

- Intervention du SEI dans les maternelles et groupes de jeux
- Intervention du SEI dans les crèches (stagiaires chaque semaine)
- Collaboration entre parents, pédiatre et SEI dans le cadre des séances de réseau
- Séances de réseaux hebdomadaires entre professionnel·le·s de la petite enfance
- Collaboration avec le SEI pour la transition préscolaire - école
- Intégration des enfants avec "handicap" dans l'école ordinaire
- Mesures de soutien aux enfants BEP à l'école (Service auxiliaires : logopédie, psychologie, psychomotricité, etc. - SLPP)
- Evaluation de la situation sociale de l'enfant pour l'attribution des mesures d'aide par le SLPP
- Travail social scolaire (TSS) pour les 4-12 ans, à Châtel, Attalens & Bossonnens
- Mesures d'intégration des élèves allophones à l'école
- Cercle scolaire de la Basse-Veveyse : échanges réguliers entre la direction de l'école, le TSS, enseignant·e·s et l'AES : intervention possible et sans limite du TSS dans l'AES

Faiblesses du dispositif actuel en Veveyse

- Prise en compte des enfants BEP seulement dès 4 ans
- Pas assez de détection des enfants à besoins spécifiques avant 4 ans
- Faible qualité de la prise en charge des enfants BEP dans le préscolaire
- Pas assez de places d'accueil dans les crèches et l'AES pour les enfants BEP
- Pas de solution spécifique pour la prise en charge d'enfants à besoins spécifiques
- Pas d'intervention du SEI dans l'AES, accompagnement est difficile des enfants BEP
- L'école ne répond pas aux besoins des enfants BEP
- Service de logopédie surchargé (liste d'attente)

Besoins

- Besoin de prise en charge d'enfants BEP en hausse (TSA : troubles du spectre autistique)
- Besoin des structures d'accueil et de l'école de répondre aux besoins spécifiques des enfants
- Besoin des enfants BEP d'être détectés, protégés, soutenus et encouragés de manière spécifique, dès la naissance
- Besoin des enfants BEP d'être socialisés avant l'entrée à l'école
- Besoin de financement et de ressources en personnel supplémentaire pour les structures d'accueil afin d'assurer la prise en charge de qualité des enfants BEP
- La transition du préscolaire à l'école est importante pour les enfants BEP : besoin des acteurs préscolaires et scolaires de se coordonner pour faciliter cette transition
- Besoin des enfants BEP de bénéficier d'un accompagnement spécifique pour faciliter l'intégration à l'école
- Besoin des professionnel·le·s d'apprendre à communiquer différemment avec les enfants BEP (ex. autisme : communication gestuelle)

Propositions de mesures

- Augmentation de l'encadrement des enfants à besoins particuliers (BEP), dans les différents milieux d'accueil et à l'école (engagement de personnel qualifié supplémentaire dans les structures d'accueil extrafamilial)
- Encadrement de qualité des enfants BEP au sein de l'accueil familial de jour (AFJV)
- Introduction des MAR & MAO dans l'AES
- Création d'une crèche inclusive au niveau du district
- Formation des professionnel·le·s et AFJV aux besoins spécifiques des enfants BEP (TDA, déficit de l'attention, enfants diabétiques, etc.)
- Renforcement de la psychomotricité et de la logopédie dans le district
- Mise en place de la logopédie, pédopsychiatrie & psychomotricité avant l'entrée à l'école
- Renforcement de l'encadrement des enfants BEP à l'école
- Augmentation des subventions communales pour l'engagement de personnel supplémentaire qualifié en crèches et à l'AES
- Augmentation des financements cantonaux pour une plus forte intervention du SEI dans les milieux d'accueil
- Mise à disposition des milieux d'accueil, des aides et ressources communales et cantonales (plus de perméabilité)
- Mise en place d'une coordination autour de la transition préscolaire-scolaire
- Prendre exemple sur la bonne pratique de collaboration interinstitutionnelle mise en place en Basse-Veveyse

Thème traité le 2 mars 2024 : Santé mentale et physique des petits enfants (0-8 ans) et des enfants (8-12 ans)

Mesure prioritaire

Prise en charge pluridisciplinaire des enfants atteints dans leur santé psychique ou présentant des troubles mentaux ou de comportement

Forces du dispositif actuel en Veveyse

- Pédiatres à disposition et en suffisance (6 + 1 pédopsychiatre)
- RSSV : interventions à domicile, puériculture, consultation parents-enfants, sage-femmes, atelier-échange : alimentation, sommeil, urgences pédiatriques, etc.
- Uni'vers famille (sage-femmes, psycho, yoga, lieu d'échange pour jeunes parents
- Projet de grands frères/sœurs dans les écoles (lutte contre le harcèlement)
- Détections faites par les enseignant·e·s
- SLPP à l'école obligatoire (4-15 ans) : ergo, logo, entretiens rapides avec les parents et les enseignant·e·s
- Cours de secouriste pour les parents

Faiblesses du dispositif actuel en Veveyse

- Grande liste d'attente au SLPP pour le diagnostic et la prise en charge, surcharge en logopédie et manque de personnel, budget du RSSV insuffisant
- Baisse de fréquentation des cafés-parents
- Manque une personne de confiance pour les familles ou un service d'entraide
- Difficulté d'accès aux offres depuis la Haute-Veveyse
- Manque de ressources en santé mentale (pédopsychiatrie, enseignement spécialisé)
- Manque un lieu/organe permettant l'orientation dans le dispositif d'aide

Besoins

- Besoin des enfants de se développer harmonieusement, sans troubles physiques ou psychiques
- Besoin des enfants et des parents d'être écoutés en cas de mal-être
- Besoin des parents et des enfants d'avoir un sentiment d'appartenance à une communauté, d'être soutenus en cas de difficulté et dans les situations complexes
- Besoin des enfants scolarisés entre 4 et 12 ans d'être pris en charge rapidement et de manière adaptée en cas de difficulté de langage, de psychomotricité et de troubles psychiques
- Besoin des parents de savoir vers qui se diriger en cas de difficulté / besoin d'être informés sur les offres à disposition et orientés vers l'offre appropriée
- Besoin de "liant" entre les professionnel-le-s de la Veveyse

Propositions de mesures

- Investissement de la société dans le bien-être des enfants et des parents
- Mise en place de projets d'encouragement précoce pendant la période pré-scolaire
- Créer des conditions-cadre qui favorisent le sentiment d'appartenance : donner de véritables compétences aux Conseils des parents, intégrer la cohésion sociale dans leur cahier des charges
- Création d'un lieu de rencontre parents – enfants (0-6 ans et au-delà), avec présence de professionnelles de l'enfance : soutien à l'éducation, promotion de la santé mentale et prévention, écoute en cas de difficulté, soutien aux parents dans les situations complexes, détection précoce, transmission d'informations, orientation dans le réseau d'aide, cohésion sociale, entraide,
- Mise en place de soirées d'information présentant les offres de soutien et de prise en charge
- Augmentation des ressources d'aide (santé mentale, soutien à la parentalité et à la petite enfance)
- Campagne choc "addiction aux écrans" ciblée vers les jeunes parents
- Adaptation du dispositif cantonal de soin dans la santé mentale à la Veveyse et le rendre plus accessible
- Promotion de la Veveyse pour les pédopsychiatres : création d'un centre médical dans le district
- Augmentation des ressources des SLPP pour les 4-12 ans
- Mise en place d'un réseau de professionnel·le·s / donner au RSSV les moyens de faire la coordination

Objectif 2 : Encourager la participation et la citoyenneté

Domaine d'action 5 : Droit de s'exprimer et d'être entendu

Thème traité le 2 mars 2024 : Participation des petits enfants (0-8 ans) et des enfants (8-12 ans)

Mesure prioritaire

Processus participatifs au sein de la famille, des milieux d'accueil, de l'école et de la commune, permettant de recueillir l'avis des enfants pour toute question qui les concerne

Forces du dispositif actuel en Veveyse

- Conseils des élèves dans certaines écoles
- Développement de projets par les apprenti·e·s ASE impliquant les enfants en crèche
- Places de jeux comme endroits de rencontres et de participation
- Activités pour les enfants organisées lors de fêtes de village
- Ecoute de l'avis des enfants pour faire le choix de l'activité dans l'AES
- Travail social de rue à Attalens et TSS, travail d'écoute des besoins des enfants

Faiblesse du dispositif actuel en Veveyse

- Manque de structures / d'espaces dédiés à la petite enfance favorisant leur participation
- Faible place donnée à la parole des enfants, surtout celle des plus petits
- Pas l'habitude d'écouter les enfants et de leur demander leur avis
- Trop grand nombre d'enfants à l'AES / conditions cadre peu favorables à la participation
- Faible connaissance des méthodes participatives et du droit de l'enfant à la participation

Besoins

- Besoin de l'enfant de donner son avis et d'être entendu sur toute question qui le concerne
- Besoin des enfants d'avoir du temps pour établir une relation de confiance et donner son avis
- Besoin des parents et des professionnel·le·s d'être sensibilisés au droit de l'enfant d'être entendu
- Besoin des enfants d'apprendre à participer et des adultes à faire participer les enfants
- Besoin des enfants d'expérimenter et de découvrir en dehors des cadres stricts imposés
- Besoin des communes d'intégrer l'avis des enfants dans les projets les concernant et d'avoir de futurs jeunes citoyens impliqués dans la vie politique et sociale

Propositions

- Méthodologie pour favoriser la participation des enfants/ Formation des parents et prof.
- Besoin de sortir des structures pour aller à la découverte de la ville, de la nature, de la forêt
- Augmentation du taux d'encadrement pour favoriser la participation au sein des structures d'accueil / Amélioration des conditions-cadres favorables à la participation
- Implication es enfants dans l'organisation des fêtes et des activités associatives
- Création de Maisons vertes ou de Maison de la petite enfance
- Mise en place de différents conseils d'enfants dans les communes ou de conseils d'élèves
- Intégration de l'avis des enfants dans les procédures communales pour la construction d'une place de jeu ou d'un espace ou d'un local qui sera utilisé par les enfants.
- Organisation de rencontres entre politiques et enfants, dans le cadre scolaire ou extrascolaire
- Mise en place de conseils d'élèves dans chaque classe avec un·e délégué·e de classe
- Organisation d'ateliers de discussions entre politiques et enfants au sein des communes.

Objectif 3 : Promouvoir un cadre de vie épanouissant

Domaine d'action 7 : Espaces de vie et mobilité

Thème traité le 2 mars 2024 : Espaces de vie, mobilité et environnements propices aux petits enfants, aux enfants et à leurs parents

Mesure prioritaire

Création d'un espace parents-enfants, éventuellement itinérant, avec accompagnement professionnel

Forces du dispositif actuel en Veveyse

- Bel environnement naturel, accès facile à la nature
- Nombreuses offres d'activités extrascolaires
- Facilité d'accès à la forêt et à la nature (crèche en forêt, école à la forêt, etc.)
- Offre existante de transports publics et de transports scolaires
- Bon dispositif de patrouille scolaire (infrastructures + offre)

Faiblesses du dispositif actuel en Veveyse

- Peu de places de jeux attractives (offre de différente qualité en fonction des communes) : locales, dispersées et très classiques, pas de vue d'ensemble
- Peu d'offres et d'infrastructures pour des activités en plein air : ex. pistes cyclables, places de jeux, terrains d'aventure
- Difficulté de se déplacer en transports publics pour se rendre aux activités
- Iniquité en matière de mobilité des élèves (gratuité des transports publics pour certains)
- Pas d'espaces de rencontres parents-enfants pour favoriser la co-éducation et la cohésion sociale

Besoins

- Explorer la nature, développer l'autonomie et la sensibilité à la nature et à l'écologie
- Disposer d'espaces ouverts et fermés et d'environnements extérieurs propices au jeu libre, à l'expérimentation, à la découverte et au développement de liens sociaux.
- Echanger sur les thèmes de l'éducation entre parents et avec des professionnels
- Favoriser l'inclusion, la co-éducation des enfants et les liens sociaux
- Accéder aux offres et infrastructures en transports publics et grâce à la mobilité douce

Propositions de mesures

- Augmentation des espaces fermés et des locaux destinées aux offres enfance et famille (accueil extrafamilial, activités d'éveil, échanges et rencontres entre parents-enfants)
- Création de nouvelles crèches ou agrandissement des locaux des crèches existantes
- Création de lieux de rencontre entre parents-enfants, ex. maison ouverte, espaces de rencontres parents-enfants, utilisation des bibliothèques existantes
- Création de davantage de places de jeux attractives et des espaces de jeux dans les quartiers et dans la nature (plusieurs types d'activités (canapés forestiers, reluge, etc.)
- Accès en transports publics ou mobilité douce
- Création d'un répertoire des places et espaces de jeux existants dans le district
- Conception, coordination, financement et mise en œuvre par les communes d'une offre globale répondant aux besoins, avec des considérations environnementales et sociales

Domaine d'action 9 : Accueil extrafamilial

Thème traité le 2 mars 2024 : Accueil extrafamilial pour les petits enfants (0-8 ans) et les enfants (8-12 ans)

Mesure prioritaire

Développement, planification et coordination de l'offre d'accueil extrafamilial à l'échelle du district pour une prise en charge de qualité et adaptée aux besoins pendant toute la semaine et les vacances scolaires

Forces du dispositif actuel en Veveyse

- Différentes offres d'accueil de la petite enfance : crèches, AES, maternelles, groupes de jeux
- Les crèches sont là depuis longtemps et sont subventionnées
- Le groupe de jeux de Bossonnens reçoit un soutien financier de la commune

Faiblesses du dispositif actuel en Veveyse

- Pas assez de places d'accueil en crèches, accueil de jour, AES, groupes de jeux et maternelles
- Manque de solutions d'accueil toute la semaine et pendant les vacances scolaires
- Inégalité d'accès aux crèches, par exemple pour les parents qui ont un horaire de travail irrégulier
- Manque de solutions de garde plus flexibles comme les haltes-garderies
- La salle de l'accueil extrascolaire AES est inadapté
- 1 personne encadrante professionnelle pour 12 enfants n'est pas assez pour le bon développement et la participation de l'enfant en crèche
- Planification et information sur les offres d'accueil par commune / pas de coordination au niveau du district
- Problème de relève dans les crèches : difficultés à trouver du personnel, surtout qualifié et faiblesse de l'engagement des parents dans les comités des crèches, présence clairsemée aux assemblées générales
- Horaires trop restreints des groupes de jeux et maternelles
- Camps de vacances coûteux car non subventionnés et ouverts seulement pour les 3H-8H

Besoins des enfants

- Avoir accès à des lieux de socialisation, améliorer leurs compétences sociales, cognitives et linguistiques et bénéficier d'une éducation précoce, de mesures de détection et éventuellement de mesures de protection
- Bénéficier d'une bonne transition vers l'école pour des chances égales de réussite scolaire

Besoins des parents

- Concilier vie privée et vie professionnelle
- Disposer d'une offre d'accueil bon marché, déjà pour les enfants de 1h-2h
- Apprendre à connaitre d'autres parents et discuter avec eux des problématiques liées à l'éducation

Besoins des communes

- Connaitre les listes d'attente par commune pour avoir une vision d'ensemble et faire une planification des places d'accueil sur la base d'une projection des besoins sur 4 ans à l'échelle du district

Propositions de mesures

- Mise en place d'une politique d'éducation précoce dès la naissance ; offre d'accueil complète ouverte toute la semaine et pendant les vacances (extension de l'offre de l'AES en collaboration avec le Passeport-vacances, les camps de vacances et les autres offres extrascolaires) (prise en compte des résultats de l'étude MICROGIS)
- Développement et planification de l'offre d'accueil en quantité et en qualité / coordination à l'échelle du district / Liste d'attente et possibilité d'inscription centralisées
- Professionnalisation et amélioration de la qualité ; augmentation du taux d'encadrement professionnel : 1 personne professionnelle pour 8 enfants et non pas 12 / Engagement d'interventant·e·s avec une formation ASE dans les AES
- Recherche ou construction de nouveaux locaux adaptés aux besoins des enfants ou agrandissement des crèches existantes
- Prise en compte des droits de l'enfant dans l'accueil extrafamilial, en particulier son droit à la participation
- Communalisation de l'accueil de la petite enfance (offre publique, gratuité, comme l'école)
- Implication des parents dans les comités associatifs et les activités de l'accueil extrafamilial (changement de la réglementation cantonale)
- Développement et subventionnement des groupes de jeux et des maternelles et des offres extrascolaires privées (camps de vacances, passeport vacances, centres aérés)

04 Résultats des ateliers Jeunesse (12 - 25 ans)

Mesures prioritaires proposées pour la jeunesse

1. Mise en place d'un poste ou d'un service à l'échelon du district qui a la tâche de concevoir et de mettre en place une politique de la jeunesse coordonnée en Veveyse.

2. Création d'un répertoire recensant les offres de soutien et de prise en charge à disposition des jeunes et des parents habitant dans le district de la Veveyse.

3. Ouverture de maisons ouvertes ou de quartier dans les régions, proposant des activités pour toutes les générations ainsi qu'un accompagnement et des ressources professionnelles pour surmonter les différentes difficultés de la vie. Espaces collaboratifs favorisant la visibilité des offres et la coordination des prestations.

4. Création, dans les régions du district, d'infrastructures décentralisées et d'espaces publics sportifs et de loisirs attractifs, arborisés, inclusifs, intergénérationnels et accessibles en transports publics, trottinettes et/ou vélos électriques en libre accès. Gestion uniforme des disponibilités des salles de sport et harmonisation des tarifs pour les sociétés et clubs sportifs.

5. Gratuité des transports publics pour les 0-25 ans en Veveyse. Promotion et organisation du covoiturage.

6. Renforcement du travail social en milieu scolaire et du travail social hors mur via l'AJV, offrant une écoute et un soutien neutre et inclusif. Plus de ressources financières, plus de transversalité et itinérance dans le district de la Veveyse.

7. Implication des jeunes dans des projets de A à Z en les encadrant de manière structurée et en les responsabilisant

8. Création de cafés-débats pour l'insertion professionnelle pour faciliter les rencontres et les échanges entre jeunes, parents, école, orientation professionnelle et entreprises locales

Objectif transversal : Développer la politique globale

Mesure prioritaire

Mise en place d'un poste ou d'un service à l'échelon du district qui a la tâche de concevoir et de mettre en place une politique de la jeunesse en Veveyse

Forces du dispositif actuel en Veveyse

- Existence de l'association de communes et de l'AJV depuis 25 ans
- Forte volonté politique dans la commune d'Attalens avec différents projets pour les jeunes (Midnight, TSHM)
- Secteur de la cohésion sociale de la commune de Châtel avec un poste de Déléguée à la cohésion sociale : élaboration et mise en œuvre de projets favorisant le vivre-ensemble ; facilitation de la mise en réseau dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse et des seniors ; informations aux nouveaux habitant·e·s ; conduite de la commission et du projet « Châtel Sympa ».
- Création de la Commission de l'enfance et de la jeunesse de l'ACV et volonté politique
- Fortes attentes de la part des acteurs du terrain et envie de s'impliquer dans le processus participatif

Faiblesses du dispositif actuel en Veveyse

- L'AJV n'a pas assez de ressources pour développer une véritable politique régionale coordonnée, malgré des projets d'itinérances très intéressants. Les personnes actuellement en place sont uniquement dans l'opérationnel par manque de temps
- L'AJV ne touche pas les 15-25 ans et peut-être difficilement déjà les 12-15 ans
- Le travail social hors mur n'est mis en place qu'à Attalens
- Différents projets jeunesse dans d'autres communes (ex. Bossonnens) qui n'ont pas été poursuivis.
- Travail d'élaboration d'une politique publique mené sur une base bénévole par la Commission e&j
- Pas de poste de coordination et peu de ressources à disposition au sein de l'ACV pour le domaine enfance-jeunesse

Besoins

- Vision globale en matière de politique de la jeunesse
- Mise en œuvre des droits de l'enfant et des jeunes
- Pilotage et coordination de la politique jeunesse
- Financement des mesures et des tâches de coordination
- Information aux jeunes, aux parents
- Evaluation de la politique jeunesse

Propositions de mesures

- Engagement d'une personne à l'AJV (% d'activité en plus) pour le pilotage de la politique jeunesse
- Développement d'une politique globale de la jeunesse comprenant une vision, des objectifs thématiques et des prestations favorisant la promotion, l'éducation, la protection et la participation des adolescent·e·s et des jeunes au niveau du district
- Développement de mesures transversales assurant l'information, la coordination, la mise en œuvre des droits de l'enfant et des jeunes et l'évaluation des mesures de la politique de la jeunesse
- Création au sein de l'ACV d'un poste de délégué·e à la jeunesse ou d'un secteur dédié à la politique de l'enfance et de la jeunesse (ex. Bulle) ou à la cohésion sociale (modèle de Châtel ou Fribourg)
- Mise en place d'un réseau des organisations de jeunesse et des activités de loisirs.
- Coordination transversale avec les autres commissions de l'ACV, par exemple avec le tourisme pour l'information sur les offres d'activités
- Etablissement d'un budget de fonctionnement pour le secteur e&j et pour la mise en œuvre des mesures de la politique de la jeunesse

Objectif 1 : Favoriser une éducation globale

Domaine d'action 1 : Soutien à la parentalité

Thème traité le 2 mars 2024 : Soutien aux parents d'adolescent·e·s (12-18 ans) et de jeunes adultes (18-25 ans)

Mesures prioritaires

- GUICHET JEUNES VEVEYSE : création d'un répertoire sur internet, sur le modèle de la Ville de Fribourg et pour les seniors, recensant les offres de soutien et de prise en charge à disposition dans le district de la Veveyse, en cas de difficultés ou de crise. Diffusion du répertoire aux parents via différents canaux.
- Création d'une maison ouverte, sur le modèle de la petite enfance, pour parents d'ados et de jeunes adultes, avec présence d'un réseau professionnel coordonné.

Forces du dispositif actuel en Veveyse

- Conseil de parents au COV
- Liens entre parents (par exemple à travers le club d'unihockey)
- Soutien psycho-éducatif du SLLP : très bonne collaboration avec le COV et le TSS

Faiblesses du dispositif actuel en Veveyse

- Pas de soutien à la parentalité pour les parents d'ados et de jeunes adultes
- Pas de cafés-parents pour les parents d'enfants de plus de 7 ans ou de lieu de rencontres entre parents d'ados et de jeunes adultes, avec accompagnement professionnel
- Absence de possibilités d'échanges individuels entre parents d'ados et professionnel·le·s
- Manque d'information et de soutien aux parents en cas de troubles psychiques ou de besoins particuliers
- Méconnaissance des soutiens existants (ex. écrans, harcèlement, dépression)
- Soutien seulement sur les grands sites scolaires (école d'Attalens / COV) - problématiques des écrans
- En cas de crise, difficulté d'accéder aux services de soutien pour le jeune et manque de soutien aux parents et aux personnes dans l'environnement du jeune
- Discontinuité dans le soutien lors des transitions scolaires (CO – monde professionnel surtout)
- Difficulté pour les professionnel·le·s d'atteindre les parents – surtout les plus démunis –, de les sensibiliser, de les impliquer et de les faire participer
- Manque de transports publics dans certains endroits de la Veveyse : parents - taxi

Besoins

- Guider et muscler les parents de la Veveyse ! PREVENTION !
- Pour que les parents puissent assumer leur rôle et prendre leurs responsabilités, anticiper les problématiques avant la crise, ils ont besoin d'être sensibilisés, informés, conseillés et soutenus - sans discontinuité – dans leur tâche éducative et dans les difficultés en lien avec la jeunesse
- Les parents ont besoin d'identifier les problématiques qui pourraient concerner leur jeune (harcèlement, violence, dépression, troubles alimentaires, autre)
- Les parents ont besoin d'accéder aux offres – et donc de les connaitre, surtout les parents les plus vulnérables ou ceux qui ont un parcours de migration
- Les parents d'ados ou de jeunes adultes ont besoin de se rencontrer et discuter ensemble d'éducation
- Les parents ont besoin de recevoir du soutien professionnel lors de difficultés dans la vie quotidienne, en lien avec l'insertion professionnelle et surtout en cas de crise.
- Les professionnel·le·s ont besoin de se coordonner entre eux et d'échanger des informations pour rendre leurs prestations plus efficaces

Propositions de mesures

- Création d'une plateforme internet rassemblant les informations sur les aides existantes
- Mise en place d'une bourse d'échanges et de soutien entre parents (conseils, matériel, choses concrètes, se prêter un coup de main)
- Connaissance des besoins des parents et promotion de leur participation à travers un sondage auprès des parents du COV (il y a déjà eu un sondage, à relancer) – le sondage peut se faire autour de tables rondes au COV
- Poursuite des cafés-parents de l'AEF après 7 ans (et aussi pour parents d'ados et jeunes adultes)
- Mise en place d'un lieu de rencontres pour les parents d'ados et de jeunes adultes, avec accompagnement professionnel
- Organisation de rencontres avec les parents où tout le réseau d'aide et de soutien serait présent (AJV, TSS, TSHM, médiation, autres prestations cantonales comme le SEJ, l'Office familial, REPER, etc.), avec moyens et ressources, avec bref soutien psychologique si nécessaire.
- Mise en réseau des professionnel·le·s
- Communication aux parents et participation : utiliser les séances d'information du COV

Domaine d'action 2 : Animation enfance-jeunesse

Thème traité le 2 mars 2024 : Activités de loisirs pour adolescent·e·s (12-18 ans) et pour jeunes adultes (18-25 ans)

Mesure prioritaire

Création de maisons de quartier dans les régions, avec programmation par tranche d'âge, avec accueil libre, espaces publics sportifs inclusifs et accessibles grâce à l'utilisation gratuite des bus, trottinettes et/ou vélos électriques en libre accès.
Lieux agréables et évolutifs, adaptés et adaptables aux besoins des générations, permettant leur appropriation par les jeunes et les moins jeunes.

Forces du dispositif actuel en Veveyse

- Nombreuses offres d'activités extrascolaires sportives et culturelles qui encadrent les jeunes et les soutiennent dans leur développement.
- Possibilité de devenir moniteur, trice pour les camps de vacances
- AJV pour les 7-8H : Centre de jeunes à Châtel et bonne couverture du district (activités itinérantes et locaux dans chaque village pour des accueils libres – présentation de l'AJV au CO – possibilité de prendre des responsabilités – possibilité de faire des sorties, excursions, soirées pour les jeunes du CO – association de communes)
- Animation à la bibliothèque de Châtel en lien avec le CO. Les jeunes connaissent cette offre
- Midnight Games à Attalens (salle de gym ouverte le samedi soir, organisation par les jeunes, présentation au CO, possibilité de devenir junior ou senior coach, expériences, salaire)
- L'atelier de couture à Attalens (REPER, TSHM)
- Centre sportif au milieu du village par ex. à St-Martin, mais pas partout

Faiblesses du dispositif actuel en Veveyse

- Offres trop centralisées en Basse-Veveyse et manque d'offres différenciées en Haute-Veveyse
- Peu de choix dans le type d'activités (surtout chorales et sportives)
- Manque de coordination intercommunale de la politique jeunesse au niveau du district
- Manque de lieux de rencontre centrés, accessibles et neutres – peu de choses pour les filles
- Baisse de fréquentation du Midnight : difficulté de motiver les jeunes (concurrence des écrans)
- Accessibilité et mobilité : l'AJV n'est pas accessible en transports publics pour tous les jeunes de la Veveyse. Il faut être mobile pour pouvoir profiter des infrastructures des communes. Il est plus simple d'aller à Vevey qu'à Châtel
- Manque de collaboration entre les sociétés (situations financières différentes)

Besoins

- Se rencontrer dans les lieux accueillants où on se sent légitime (ex. filles, personnes non binaires)
- Se sentir appartenir à un groupe, accepté et intégré
- Évoluer librement dans des espaces libres et autogérés, avoir un endroit où se sentir bien, sans cadre imposé par les adultes
- Avoir des lieux à s'approprier et qui correspondent aux besoins
- Disposer d'activités diversifiées et intéressantes pour différents types de jeunes
- Expérimenter dans un cadre où les risques sont réduits
- Connaitre les offres à disposition
- Être dehors, bouger, se dépenser, être actif versus devant les écrans
- Être en groupe, avec les ami·e·s et les copains·ines
- Avoir un mini-job, petit salaire, reconnaissance, acquisition d'expériences
- Développer un sentiment d'appartenance, se sentir motivé, s'engager sur la durée, s'impliquer et avoir un rôle dans la société
- Se coordonner et se mettre en réseau entre associations
- Trouver des solutions entre parents pour limiter les trajets

Propositions de mesures

- Ouverture d'un Midnight à Châtel
- Extension des heures d'ouverture de l'AJV et de l'offre itinérante de l'AJV (plus de jours et dans plus d'endroits de la Veveyse)
- Adaptation des offres aux besoins des jeunes : aller chercher les jeunes là où ils sont – offres itinérantes comme l'AJV, organisation des accueils libres sur leurs lieux de rassemblement
- Budget pour créer des activités diversifiées et attractives pour les jeunes
- Meilleures communication et information sur les offres (ex. du Midnight Sport)
- Développement de l'offre dans certaines régions (Haute-Veveyse) = effet boule-de-neige
- Engagement d'un·e personne chargée de la coordination et du soutien aux associations
- Création de nouveaux lieux de rencontre, avec AJV et REPER : ouverture de locaux accueillants, de lieux qui s'adaptent aux besoins des jeunes, qui évoluent
- Création de places de rencontre animées dans chaque commune, avec ouverture d'un local pour l'hiver (comme à Attalens)
- Ouverture de maisons de quartier ouvertes aux différentes générations : des locaux partagés, programmation et offres différenciées par tranche d'âge
- Promotion des loisirs extérieurs (Skatepark, fitness urbain, etc. aussi pour les filles ou les non sportifs)
- Pour créer des projets d'envergure (ex. Skatepark), faire appel à la solidarité intergénérationnelle pour trouver des financements.
- Gratuité de la carte de transports publics pour les plus jeunes jusqu'à 25 ans (déjà gratuite pour le CO) : pouvoir se déplacer aussi en dehors des horaires scolaires
- Encouragement du co-voiturage et de la solidarité entre parents via une plateforme
- Augmentation de la cadence des bus (c'est en cours, il y aura des lignes directes) - Extension des lignes de bus scolaires aussi en dehors des horaires scolaires
- Sponsoring pour faire baisser le coût des transports pour les loisirs

Domaine d'action 3 : Conseil et soutien dans la vie quotidienne

Thème traité le 2 mars 2024 : Protection de l'adolescent·e (12-18 ans) et du jeune adulte (18-25 ans)

Mesure prioritaire

Renforcement du travail social en milieu scolaire et du travail social hors mur via l'AJV, offrant une écoute et un soutien neutre et inclusif.

Forces du dispositif actuel en Veveyse

- Structures existantes pour les jeunes (mesures d'aide à l'école / sociétés locales / AJV / TSS et TSHM)
- Structure cantonale (SEJ) qui agit aussi en Veveyse
- Les espaces de médiation ont été renforcés
- Justice de paix réactive en cas de signalement

Faiblesses du dispositif actuel en Veveyse

- Manque de systématique dans le suivi de la santé des ados
- Manque d'espaces où les jeunes peuvent s'exprimer librement
- Manque de structures pour conseiller et aider les parents d'ados dans leur tâche éducative
- Manque de connaissance de la part des conseillers et autres acteurs communaux en matière de protection de l'enfant et du jeune
- Méconnaissance de l'ampleur du problème (statistiques)

Besoins

- Besoin des jeunes de pouvoir s'exprimer et être entendu en cas de maltraitance
- Besoin de détection et d'intervention précoce
- Besoin des parents d'être soutenus de manière professionnelle en cas de difficulté dans l'éducation
- Besoin des parents d'être formés en matière d'éducation positive et de protection de l'enfant/jeune
- Besoin des parents d'échanger entre eux sur les thèmes de l'éducation
- Besoin des acteurs communaux et des enseignant·e·s d'être sensibilisés à la problématique
- Besoin des jeunes d'être informés sur les ravages du harcèlement

Propositions de mesures

- Mise en place de la santé scolaire (Frimesco) pour la détection
- Renforcement du travail social en milieu scolaire et du travail social de rue, de proximité
- Renforcement de l'AJV dans les communes : organisation d'espaces de parole et d'accueil libre pour les jeunes
- Création d'une cellule d'écoute dans les établissements scolaires
- Mise en place d'un soutien à la parentalité pour les parents d'ados
- Création d'un espace d'échange et de formation pour les parents
- Mise en place de formations pour les parents

Thème traité le 2 mars 2024 : Mesures d'aide pour adolescent·e·s (12-18 ans) et jeunes adultes (18-25 ans) à besoins particuliers

Mesure prioritaire

Ouverture d'un espace proposant des ressources, des temps de discussion, des activités de groupe, des moments de conseil personnalisé, des présentations sur des thèmes comme la santé, l'identité de genre, l'insertion professionnelle, l'éducation, les difficultés familiales, etc. regroupant l'ensemble des acteurs professionnels de la région et au-delà.

Espace collaboratif favorisant les synergies et la coordination entre TSS, médiation scolaire, TSHM, AJV, REPER, SEJ, RSSV, Office familial, Formation des parents, etc.

Forces du dispositif actuel en Veveyse

- Introduction des travailleurs sociaux (TSHM à Attalens + TSS en milieu scolaire dans tout le district)
- Mesures d'aide mises en place au CO (MAO-MAR) et compensations pour désavantages
- Animation Jeunesse AJV
- Associations sportives et culturelles qui apportent un "cadre" sain à ne pas considérer comme acquis, encore à valoriser

Faiblesses du dispositif actuel en Veveyse

- Passage du primaire au CO : manque d'information aux parents/enfants, transition non coordonnée
- Manque d'information sur l'offre à disposition
- Système des MAR à l'école est TRES compliqué à expliquer aux parents
- Manque une porte d'entrée pour aider les ados à s'orienter parmi ces mesures et pour accéder à ces mesures
- Peu d'échos sur les mesures mises en place pour les jeunes
- Faiblesse des mesures de prévention
- Orientation professionnelle : ne répond pas aux besoins en dehors du cadre scolaire, laisse le travail d'accompagnement des jeunes aux parents dont certains ne peuvent pas le faire

Besoins

- Être informés et orientés au sein du dispositif d'aide
- Pouvoir être écouté et conseillé par des professionnel·le·s en cas de difficultés en matière de santé, d'addiction, de troubles ou d'insertion sociale et professionnelle
- Bénéficier de l'accompagnement du travail social de rue ou de l'animation jeunesse
- Bénéficier d'un suivi personnel et d'une prise en charge sans discontinuité pendant tout le parcours scolaire
- Bénéficier d'un suivi après l'école obligatoire
- Être soutenu avec compétence par des bénévoles actifs en milieu associatif
- Bénéficier de la performance d'un réseau de professionnel·le·s travaillant de manière intersectorielle

Propositions de mesures

- Création d'un répertoire des ressources (application ou centrale téléphonique)
- Développement de ressources pour les 16-25 ans en dehors du cadre scolaire
- Soutien financier aux jeunes adultes
- Extension du travail social hors mur et de l'animation jeunesse à tout le district
- Renforcement de l'AJV : redéfinir son rôle, ses missions, ses "publics-cibles" et tranches d'âge
- Engagement d'"un spécialiste" : mission de rediriger vers les bonnes structures d'aide

- Consolidation des liens entre l'AJV et les TSS et autres mesures d'aide
- Création de groupes de discussion entre ados dès le début du CO (prévention par les pairs)
- Création d'un espace / guichet ouvert de manière permanente pour les questions d'orientation et de soutien à l'insertion professionnelle et pour l'accompagnement en matière de santé mentale, physique, addictions

Thème traité le 2 mars 2024 : Santé mentale et physique des adolescent·e·s (12-18 ans) et des jeunes adultes (18-25 ans)

Mesure prioritaire

Renforcement du travail social auprès des jeunes entre 12 et 25 ans.
Plus de ressources financières, plus de transversalité et itinérance dans le district de la Veveyse

Forces du dispositif actuel en Veveyse

- Educateur de rue à Attalens (TSHM)
- Investissements dans l'AJV & REPER (itinérance / aller vers)
- Offre importante en santé physique (médecin, pédiatre, ...)
- Soutien psycho-éducatif du SLLP : très bonne collaboration avec le COV et le TSS

Faiblesses du dispositif actuel en Veveyse

- Manque de professionnel·le·s en santé mentale
- Manque de ressources et d'offres
- Manque d'information sur les soutiens existants (ex. écrans, harcèlement, dépression)
- Manque de continuité entre petite enfance, école obligatoire et post-obligatoire
- Faible transversalité entre professionnel·le·s et structures existantes
- Manque de soutien en cas de troubles psychiques, besoins particuliers ou addictions aux écrans
- En cas de crise, difficulté d'accéder aux services de soutien

Besoins

- Avoir des parents qui ont la capacité d'identifier les problématiques qui concernent leur jeune (harcèlement, violence, dépression, troubles alimentaires, autre) et qui peuvent anticiper et prévenir les problématiques avant la crise
- Connaitre et accéder facilement aux offres, même sans accompagnement parental
- Se rencontrer et discuter des difficultés avec d'autres jeunes et avec les parents, avec l'aide de professionnel·le·s
- Bénéficier d'une prise en charge professionnelle lors de graves difficultés et en cas de crise
- Avoir accès à un réseau de professionnel·le·s qui travaillent ensemble et se coordonnent
- De temps libre, moins de temps scolaire

Propositions de mesures

- Répertoire des offres et services existants sur une plateforme internet / une application / centrale téléphonique (simple et pratique)
- Espace de prévention, d'écoute et d'échanges pour répondre aux questions des jeunes en dehors du cadre scolaire, et pour plus de confidentialité (espace inclusif, durable, accessible et discret
- Renforcement de la prévention (écrans, estime de soi, etc.)
- Renforcement des ressources d'aide en santé mentale facilement accessibles et hors milieu scolaire : psy mobile ou éducation de rue
- Amélioration du suivi : travail sur les transitions (ex. dossier électronique de l'élève / faire des ponts entre éducateur·trice·s scolaires, de rue, psy scolaire, AJV)
- Soutien psychologique pour les plus de 16 ans : soutien professionnel et recherche de solutions dans le cadre du réseau qui entoure le jeune
- Développement du savoir-être (relations sociales, estime de soi, autonomie, confiance en soi)
- Aménagement différent du "temps scolaire"

Objectif 2 : Encourager la participation et la citoyenneté

Domaine d'action 5 : Droit de s'exprimer et d'être entendu

Thème traité le 2 mars 2024 : Participation des adolescent·e·s (12-18 ans) et des jeunes adultes (18-25 ans)

Mesure prioritaire

Implication des jeunes dans des projets de A à Z en les encadrant de manière structurée et en les responsabilisant

Forces du dispositif actuel en Veveyse

- Implication dans les sociétés de jeunesse + Girons (mais il n'y en a pas partout)
- Possibilité de s'impliquer dans l'organisation des activités de l'AJV
- Implication dès le jeune âge dans le théâtre : routine/logique de participation
- Conseil des élèves

Faiblesses du dispositif actuel en Veveyse

- Difficile intégration des jeunes qui viennent de l'extérieur
- Manque de communication et d'échanges avec les jeunes
- Manque de connaissances des politiques, des motivations, activités et dynamiques des jeunes
- Manque de connaissance des besoins et des intérêts des jeunes
- Manque d'engagement des jeunes dans la société et dans le milieu associatif
- Quotidien dirigé par les écrans

Besoins

- Pouvoir s'exprimer et être entendu
- Avoir une place dans la société et être reconnu
- Se sentir intégré quel que soit son statut et développer des liens sociaux
- Sortir du monde virtuel
- Dialoguer entre adultes et jeunes
- Connaitre les besoins et les opinions des jeunes et les intégrer dans les réflexions politiques

Propositions de mesures

- Renforcement de la culture d'engagement et la citoyenneté des jeunes
- Passation d'un sondage pour connaitre les envies et motivations des jeunes (en particulier les jeunes filles) sur tous les sujets qui le concernent
- Amélioration de l'accueil des jeunes qui viennent de l'extérieur
- Création de lieux d'expression et de rencontre - possibilités d'expression en dehors de l'école
- Organisation d'un dialogue régulier entre autorités communales et jeunes (changement culturel)
- Invitation des politiques dans les conseils des élèves : prise en compte des besoins
- Ecoute des jeunes là où ils sont – aller à leur rencontre
- Implication des jeunes comme experts de la communication avec les jeunes
- Octroi de responsabilités aux jeunes, comme par ex. Midnight sports, Junior Coach

Domaine d'action 6 : Insertion professionnelle

Thème traité le 2 mars 2024 : Insertion professionnelle des adolescent·e·s (12-18 ans) et des jeunes adultes (18-25 ans)

Mesure prioritaire

Création d'un café pour l'insertion professionnelle où les jeunes, les parents et les entreprises peuvent se retrouver (speed-dating pour des stages et places d'apprentissage, information sur les différentes filières de formation professionnelle, conférences et présentations, discussion sur les attentes des jeunes, des patrons et des parents)

Forces du dispositif actuel en Veveyse

- Orientation professionnelle du COV avec un poste à 80%
- Entités de formation (COV, Collègues, Université)
- Economie forte avec beaucoup de places d'apprentissage à pourvoir

Faiblesses du dispositif actuel en Veveyse

- Pas assez de liens entre le CO, l'orientation et l'économie locale
- Entreprises formatrices très engagées mais pas assez reconnues
- Pas assez d'informations concernant les places de stage disponibles en Veveyse
- Les différentes écoles fonctionnent en silo (COV, Collègues, Uni, etc.)
- Accès difficile à l'orientation professionnelle après le CO

Besoins des jeunes

- Être conseillés dans la recherche de leur voie professionnelle
- Avoir un conseiller en orientation qui connait bien le monde professionnel et a des relations avec le tissu économique local
- Avoir des possibilités de formation diversifiées qui correspondent à leurs capacités, aptitudes, souhaits, compétences et dans lesquelles ils peuvent s'épanouir
- Connaitre les places de stages ou d'apprentissage disponibles dans leur environnement proche
- Pouvoir lui-même faire les démarches nécessaires et être soutenus en cela.
- Être bien encadrés, respectés et avoir des tâches intéressantes à effectuer pendant leur apprentissage

Besoins des parents

- Être rassurés sur le fait que l'apprentissage n'est pas une "voie de garage" et que la réussite de leur enfant ne passe pas forcément par le collège et l'université.
- Pouvoir mieux accompagner des jeunes qui ont des difficultés à se fixer des objectifs et à les tenir
- Être intégrés et pris en compte dans le processus d'insertion professionnel de leur enfant
- Ne pas faire les démarches à la place de leur enfant

Besoins des patrons

- Être mieux reconnus comme entreprise formatrice, avoir un avantage à former des jeunes
- Être mieux soutenus lorsqu'ils prennent un·e apprenti·e surtout si celui-ci a des besoins particuliers
- Avoir des relations avec l'école et l'orientation professionnelle
- Être en contact direct avec le/la jeune, sans l'intermédiaire des parents
- Être intégrés dans les réflexions concernant la formation et l'insertion professionnelle
- Décloisonnement

Propositions de mesures

- Tisser davantage de liens entre l'école, l'orientation professionnelle et les entreprises formatrices
- Offrir des avantages aux entreprises formatrices (ex. seules les entreprises formatrices pourraient prendre part à un marché public)
- Soutien aux patrons lorsqu'ils prennent un·e apprenti·e
- Valorisation du travail réalisé par les entreprises formatrices
- Organisation de rencontres-échanges entre le tissu économique de la région et le CO
- Soutien aux jeunes pour qu'ils postulent eux-mêmes sans que les parents s'en mêlent : rassurer les parents à ce sujet lors des séances plénières de la rentrée scolaire
- Amélioration de l'écoute du jeune par rapport à ses envies et ses motivations
- Valorisation de l'apprentissage auprès des parents
- Mise en place d'une politique d'information
- Création d'une plate-forme veveysanne réunissant patrons, écoles, professionnel·le·s, jeunes, apprenti·e·s et parents

Objectif 3 : Promouvoir un cadre de vie épanouissant

Domaine d'action 7 : Espace de vie et mobilité

Thème traité le 2 mars 2024 : Espaces de vie pour adolescent·e·s (12-18 ans) et jeunes adultes (18- 25 ans) et mobilité

Mesures prioritaires

- Création sur l'ensemble du territoire du district d'infrastructures décentralisées et d'espaces publics sportifs et de loisirs attractifs, inclusifs et intergénérationnels.
- Gestion uniformisée de l'agenda et des disponibilités et harmonisation des tarifs pour les sociétés.
- Création d'une plateforme pour le covoiturage et gratuité des transports publics pour les jeunes

Forces du dispositif actuel en Veveyse

- Bel environnement naturel, accès facile à la nature
- Pas de difficultés pour se réunir (refuges en forêt, fêtes spontanées, etc.)
- Espaces extérieurs pour les jeunes, surtout pour le sport
- Salles intérieures mises à disposition des sociétés ou salles de gym pour le Midnight
- Skate + BMX => aménagement de l'espace public pour les jeunes hommes en développement
- Effort des communes en matière d'infrastructures sportives
- Box de location avec du matériel sportif
- Transports publics gratuits pour les jeunes qui fréquentent le CO (12-15 ans)
- Bonne desserte en ttransports publics en Basse-Veveyse / bonnes connections avec les agglomérations (Riviera, Montreux Palézieux) = les jeunes se déplacent

Faiblesses du dispositif actuel en Veveyse

- Peu de places de rencontres, sportives, attractives et inclusives pour les jeunes et moins jeunes
- Peu d'offres et d'infrastructures pour des activités en plein air : ex. places de jeux pour ados et jeunes adultes, terrains d'aventure
- Les infrastructures d'une certaine ampleur sont centralisées à Châtel
- Mobilité douce peu développée : peu de pistes cyclables.
- Manque d'accessibilité aux infrastructures communautaires ; ddifficulté de se déplacer en transports publics pour se rendre aux activités
- Pas de locaux en libre accès et auto- gérés par les jeunes

- Inégalité de traitement entre les sociétés sportives pour la location des salles et manque de salles à disposition, entrainant de la concurrence entre les sociétés
- Projets importants relégués par manque de moyens financiers (ex. 2ème salle de sports)
- Aucune commune en Haute-Veveyse n'a un skatepark ; skatepark retiré à Châtel-St-Denis
- Manque de coordination entre les communes concernant les espaces de vie

Besoins

- Bénéficier d'un accès égal aux activités et aux infrastructures que l'on habite en Haute ou en Basse-Veveyse
- Bénéficier d'une égalité de traitement entre les sociétés locales pour la location de salles
- Connaitre les infrastructures à disposition dans les communes du district
- Accéder aux infrastructures et lieux naturels en transports publics et grâce à la mobilité douce
- Se retrouver librement, sans surveillance des adultes
- Avoir à disposition des lieux attractifs et inclusifs, à l'intérieur tout comme à l'extérieur
- Disposer d'environnements extérieurs propices au jeu libre, au défoulement, au développement de l'autonomie, à l'expérimentation, à la découverte et à l'exploration de la nature.

Propositions de mesures

- Amélioration de l'accès en transports publics aux lieux de rencontre (communauté tarifaire pour les jeunes, gratuité de l'abonnement de bus ou train en Veveyse, développement des transports publics en dehors des horaires scolaires)
- Promotion de la mobilité douce et du vélo : développement des pistes cyclables (cela favorise aussi le tourisme doux en Veveyse)
- Développer des espaces de rencontres autour des gares qui seront réaménagées en 2027 : création de véritables espaces de vie où les jeunes peuvent se rencontrer réellement (pas seulement un lieu de passage). A réfléchir à ces aménagements avec l'AJV et le travail social hors mur.
- Organisation d'activités dans les trains sur la ligne Bulle-Palézieux pour permettre aux jeunes des différents villages de la Veveyse qui se trouvent sur la ligne d'y prendre part.
- Développement d'espaces extérieurs inclusifs tels que les places de jeux et de rencontre attractives dans les quartiers (skatepark, Blocpark, Pumptrack, jardins d'activités, ou d'autres types d'espaces pas seulement pour les garçons et pas seulement pour les jeunes) et dans la nature (canapés forestiers, reluge, etc.) Ces espaces seraient décentralisés sur toutes les communes du district
- Création de nouveaux espaces fermés et de locaux destinés aux offres enfance, jeunesse et famille, ex. maison ouverte intergénérationnelle
- Développement d'infrastructures sportives : terrains de sport synthétiques, halle triple) où plusieurs sociétés peuvent s'entrainer en même temps.
- Système de location de salles aux sociétés sportives à uniformiser et création d'un pot commun comme dans certaines communes, plateforme commune pour connaitre la disponibilité des salles de sport, avoir une vue d'ensemble sur tout le district des lieux et offres à disposition
- Conception, financement et mise en œuvre d'une offre globale par les communes de la Veveyse, avec des considérations environnementales et sociales

Annexe 5 : Statistiques

Enfants et jeunes en Veveyse, par groupe d'âge En 2022		*En comparaison*	
0 – 4 ans	1 216		
0 – 8 ans	2 207		
9 – 11 ans	711		
12 – 18 ans	1 723		
19 – 25 ans	1 586		
0 – 25 ans	**6227**	*20 719*	*Population totale de la Veveyse*
Pourcentage de jeunes de moins de 26 ans en Veveyse	**30%**	*26%*	*Pourcentage au plan suisse*
Moyenne d'âge en Veveyse	**39,7 ans**	*49,5 ans*	*Moyenne d'âge dans la Vallée de Conches*
Moyenne d'âge à Remaufens	36,9 ans	*40,8 ans*	*Moyenne d'âge à St-Martin*

Les nouveaux arrivant.e.s en Veveyse en 2022	
244	Sont nés
657	Sont venus d'une autre commune fribourgeoise
836	Sont venus d'un autre canton
242	Sont venus de l'étranger
13	On ne sait pas
18727	Vivaient dans la même commune
20719	**Total**

Ménages avec enfant(s) en Veveyse en 2022		
1345 familles	ont un ou des enfant(s) que entre **0 et 8 ans**	15,4%
1073 familles	ont un ou des enfant(s) que entre **12 et 18 ans**	12,3%
158 familles	ont un ou des enfant(s) entre **0 et 12 ans** et entre **12 et 18 ans**	1,8%
2576 familles avec enfant(s)	**Total**	**29,5% de la population**

Annexe 6 : Membres de la Commission Enfance et Jeunesse de l'ACV

Autorités communales

- Laurent Menoud, syndic d'Attalens, membre de la Conférence des syndics, président et rapporteur (relais Basse-Veveyse)
- Daniel Figini, conseiller communal de Châtel (+ relais Châtel-St-Denis)
- Raphaël Droux : conseiller communal de Semsales (+ relais Haute-Veveyse)

Association des communes de la Veveyse (ACV)

- André Droux, administrateur de l'ACV
- Nathalie Fragnière, administration de la Commission e&j

Milieux professionnels et associatifs

- Moïra Fattebert, experte de la petite enfance
- Savio Michellod, président de l'Animation Jeunesse de la Veveyse (AJV)
- Tatiana Mahé, directrice Accueil Familial de Jour de la Veveyse (AFJV) – jusqu'en mai 24
- Annelore Kleijer, présidente de l'association de l'Accueil familial de jour de la Veveyse (AFJV) - dès mai 2024